

# TARIFS 2021





# TARIFS 2021

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



14 DEC 2020  
ADJUDICATIONS  
MUNICIPALITE

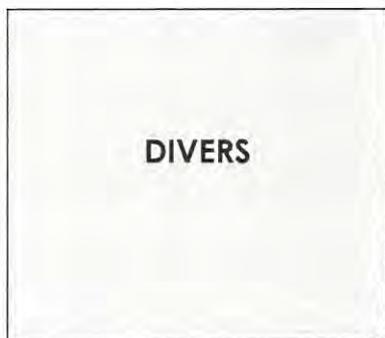
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00**

**LE PRESIDENT CERTIFIE :**

**N°2020-119**

**TARIFS EAU POTABLE**



1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget de l'Eau potable de Roannaise de l'Eau est un budget à caractère industriel et commercial dont les recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau potable », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les modalités relatives aux tarifs de l'eau potable suivantes :

- Le service de l'Eau potable a un tarif binôme, composé d'une partie fixe, dite abonnement et d'une partie variable en fonction de la consommation.  
La facturation de la partie fixe s'établit de date à date de relève (réelle ou estimative).  
En cas d'individualisation, il est précisé que le tarif abonnement annuel pour le compteur général est celui correspondant au compteur de diamètre 12/15 mm.
- Par ailleurs, il convient de prévoir les modalités financières et conditions de vente d'eau potable aux structures limitrophes non adhérentes à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable, en l'absence de contractualisation pour la fourniture d'eau potable avec la structure extérieure en demande.  
Il est précisé que cette fourniture d'eau ne peut être destinée qu'exclusivement aux besoins de la population du territoire de la structure en demande.

❖ La vente en sécurisation en l'absence de contractualisation :

Cette vente en sécurisation concerne les ventes d'eau ponctuelles, irrégulières dans le temps et afin de secourir une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable en période de crue, ou en période d'étiage ou en cas d'incapacité pour la structure concernée de produire de l'eau conforme au code de la santé publique.

La vente d'eau en sécurisation ne se fait qu'après demande spécifique de la part de la structure concernée : déclenchement de sécurisation.

La vente d'eau en sécurisation a une tarification composée d'un coût d'accès au service de sécurisation et d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m3 en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

Le coût d'accès au service de sécurisation s'établit ainsi :

- un forfait facturé au moment de la première connexion de l'année civile ;
- ce forfait est facturé une fois par année civile, quel que soit le nombre de connexions réalisées dans l'année civile ;
- il est valable pour l'année civile, quelle que soit la date du déclenchement de la première sécurisation et n'est pas proratisé au nombre de jours de fourniture d'eau en sécurisation ;
- il se calcule sur la base du nombre de m<sup>3</sup>/jour de débit maximum de la structure en demande, tel que défini dans notre schéma directeur d'eau potable, ou à défaut dans le schéma directeur de la structure ;
- ce volume est multiplié par un coefficient dit « coefficient de sécurisation » qui s'élève à 15,20 au 01/01/2021.

❖ La vente en gros en l'absence de contractualisation :

La vente en gros concerne les ventes d'eau considérées comme «récurrentes», venant en appoint, régulier d'un trimestre à un autre et d'une année sur l'autre, des ressources de la structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable.

La facturation de cette vente est uniquement établie sur la base d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m<sup>3</sup> en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

❖ Qualification de la vente : vente en gros ou vente en sécurisation

La qualification du type de vente est établie en fonction de l'historique des consommations de la structure sur les 3 années précédentes (N-3, N-2 et N-1). En absence d'historique, c'est la vente en sécurisation qui s'applique.

Cette qualification permet d'établir le profil de facturation jusqu'au 31 décembre de l'année N.

Toutefois, il est possible qu'au vu de la consommation enregistrée sur l'année N, la qualification du type de vente soit revue à posteriori, car ne répondant plus aux critères définissant la catégorie de la vente. Dans ce cas, la facturation sera rectifiée afin de correspondre à la catégorie de vente réellement réalisée.

- L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.
- L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannaise de l'Eau, comme définis dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau Potable ».

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Eau potable » ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**22 DEC. 2020**

Le Président

Daniel FRECHET





## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du 3 février 2021 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**N°2021-54**

**TARIFS 2021  
EAU POTABLE**

**DIVERS**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget de l'Eau potable de Roannaise de l'Eau est un budget à caractère industriel et commercial dont les recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau potable », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les modalités relatives aux tarifs de l'eau potable suivantes :

- Le service de l'Eau potable a un tarif binôme, composé d'une partie fixe, dite abonnement et d'une partie variable en fonction de la consommation.  
La facturation de la partie fixe s'établit de date à date de relève (réelle ou estimative).  
En cas d'individualisation, il est précisé que le tarif abonnement annuel pour le compteur général est celui correspondant au compteur de diamètre 12/15 mm.
- Par ailleurs, il convient de prévoir les modalités financières et conditions de vente d'eau potable aux structures limitrophes non adhérentes à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable, en l'absence de contractualisation pour la fourniture d'eau potable avec la structure extérieure en demande.  
Il est précisé que cette fourniture d'eau ne peut être destinée qu'exclusivement aux besoins de la population du territoire de la structure en demande.

❖ La vente en sécurisation en l'absence de contractualisation :

Cette vente en sécurisation concerne les ventes d'eau ponctuelles, irrégulières dans le temps et afin de secourir une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable en période de crue, ou en période d'étiage ou en cas d'incapacité pour la structure concernée de produire de l'eau conforme au code de la santé publique.

La vente d'eau en sécurisation ne se fait qu'après demande spécifique de la part de la structure concernée : déclenchement de sécurisation.

La vente d'eau en sécurisation a une tarification composée d'un coût d'accès au service de sécurisation et d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m<sup>3</sup> en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

Le coût d'accès au service de sécurisation s'établit ainsi :

- un forfait facturé au moment de la première connexion de l'année civile ;
- ce forfait est facturé une fois par année civile, quel que soit le nombre de connexions réalisées dans l'année civile ;
- il est valable pour l'année civile, quelle que soit la date du déclenchement de la première sécurisation et n'est pas proratisé au nombre de jours de fourniture d'eau en sécurisation ;
- il se calcule sur la base du nombre de m<sup>3</sup>/jour de débit maximum de la structure en demande, tel que défini dans notre schéma directeur d'eau potable, ou à défaut dans le schéma directeur de la structure ;
- ce volume est multiplié par un coefficient dit « coefficient de sécurisation » qui s'élève à 15,20 au 01/02/2021.

❖ La vente en gros en l'absence de contractualisation :

La vente en gros concerne les ventes d'eau considérées comme «récurrentes», venant en appoint, régulier d'un trimestre à un autre et d'une année sur l'autre, des ressources de la structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable.

La facturation de cette vente est uniquement établie sur la base d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m<sup>3</sup> en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

❖ Qualification de la vente : vente en gros ou vente en sécurisation

La qualification du type de vente est établie en fonction de l'historique des consommations de la structure sur les 3 années précédentes (N-3, N-2 et N-1). En absence d'historique, c'est la vente en sécurisation qui s'applique.

Cette qualification permet d'établir le profil de facturation jusqu'au 31 décembre de l'année N.

Toutefois, il est possible qu'au vu de la consommation enregistrée sur l'année N, la qualification du type de vente soit revue à posteriori, car ne répondant plus aux critères définissant la catégorie de la vente. Dans ce cas, la facturation sera rectifiée afin de correspondre à la catégorie de vente réellement réalisée.

L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.

L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannaise de l'Eau, comme définis dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau Potable ».

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Eau potable » ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 10/02/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**11 FEV. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 5 mai 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 29 avril 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2021-73

FIN DE DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC SUR LES  
COMMUNES DE SAINT-  
ANDRE-D'APCHON-  
ARCON : NOUVEAUX  
TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET  
2021

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir : MM.Daniel Fréchet,Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli,Philippe Chatre, Lucien Murzi,Eric Lacroix,Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM.Robert Clevenot,Daniel Corre,Christian Dupuis, Charles Labouré,Jean-François Lacroix,Pascal Néron,Eric Martin,Gérard Meunier,Jean-Jacques Raffin,Yves Tamin,Michel Tarasco,Laurent Beluze,Gilbert Grataloup,Sébastien Allier,Jacky Geneste, Mmes Sylvie Martinez, Joëlle Girardet, Cécile Dony Délégués titulaires.

DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC

Absents avec excuses :

MM.Romain Bost,Jean-Paul Capitan,Nicolas Chargueros,Romain Coquard,Didier Demarchelier,Pierre Devedeux,David Dozance,Marcel Feraille,David Gianone, Didier Prunet,Stéphane Raphaël, Mme Laurence Boyer Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Sylvie Martinez

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la fin du contrat de délégation du service public de l'eau sur les communes de Saint André d'Apchon et Arcon avec la SAUR le 30 juin 2021 ;

Le budget de l'Eau potable de Roannaise de l'Eau est un budget à caractère industriel et commercial dont les recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau potable », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les modalités relatives aux tarifs de l'eau potable suivantes :

- Le service de l'Eau potable a un tarif binôme, composé d'une partie fixe, dite abonnement et d'une partie variable en fonction de la consommation. La facturation de la partie fixe s'établit de date à date de relève (réelle ou estimative). En cas d'individualisation, il est précisé que le tarif abonnement annuel pour le compteur général est celui correspondant au compteur de diamètre 12/15 mm.
- Par ailleurs, il convient de prévoir les modalités financières et conditions de vente d'eau potable aux structures limitrophes non adhérentes à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable, en l'absence de contractualisation pour la fourniture d'eau potable avec la structure extérieure en demande. Il est précisé que cette fourniture d'eau ne peut être destinée qu'exclusivement aux besoins de la population du territoire de la structure en demande.

❖ La vente en sécurisation en l'absence de contractualisation :  
Cette vente en sécurisation concerne les ventes d'eau ponctuelles, irrégulières dans le temps et afin de secourir une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable en période de crue, ou en période d'étiage ou en cas d'incapacité pour la structure concernée de produire de l'eau conforme au code de la santé publique.  
La vente d'eau en sécurisation ne se fait qu'après demande spécifique de la part de la structure concernée : déclenchement de sécurisation.

La vente d'eau en sécurisation a une tarification composée d'un coût d'accès au service de sécurisation et d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m3 en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

Le coût d'accès au service de sécurisation s'établit ainsi :

- un forfait facturé au moment de la première connexion de l'année civile ;
- ce forfait est facturé une fois par année civile, quel que soit le nombre de connexions réalisées dans l'année civile ;
- il est valable pour l'année civile, quelle que soit la date du déclenchement de la première sécurisation et n'est pas proratisé au nombre de jours de fourniture d'eau en sécurisation ;
- il se calcule sur la base du nombre de m3/jour de débit maximum de la structure en demande, tel que défini dans notre schéma directeur d'eau potable, ou à défaut dans le schéma directeur de la structure ;
- ce volume est multiplié par un coefficient dit « coefficient de sécurisation » qui s'élève à 15,20 au 01/02/2021.

❖ La vente en gros en l'absence de contractualisation :

La vente en gros concerne les ventes d'eau considérées comme «récurrentes», venant en appoint, régulier d'un trimestre à un autre et d'une année sur l'autre, des ressources de la structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable.

La facturation de cette vente est uniquement établie sur la base d'une partie variable en fonction de la consommation, intitulée « prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation ».

❖ Qualification de la vente : vente en gros ou vente en sécurisation

La qualification du type de vente est établie en fonction de l'historique des consommations de la structure sur les 3 années précédentes (N-3, N-2 et N-1). En absence d'historique, c'est la vente en sécurisation qui s'applique.

Cette qualification permet d'établir le profil de facturation jusqu'au 31 décembre de l'année N.

Toutefois, il est possible qu'au vu de la consommation enregistrée sur l'année N, la qualification du type de vente soit revue à posteriori, car ne répondant plus aux critères définissant la catégorie de la vente. Dans ce cas, la facturation sera rectifiée afin de correspondre à la catégorie de vente réellement réalisée.

- L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.

- L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannaise de l'Eau, comme définis dans le catalogue Tarifs 2021 Eau Potable ;

- Approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Eau potable » ;
- Dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/07/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Roanne, le 19 mai 2021

Le Président

Daniel FRECHET

**Séance publique du 16 décembre à 18h00**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DCC 2020-238**

Eau et assainissement

Tarifs assainissement  
collectif

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>76</b>
Pouvoirs	<b>6</b>
Pour	<b>73</b>
Contre	<b>7</b>
Abstentions	<b>2</b>

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **10 décembre 2020**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Jean-Marc Ambroise - Christine Aranéo - Marcel Augier - Pierre Barnet - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Michelle Bouchet - Edmond Bourgeon - Laurence Boyer - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Dominique Bruyère - Marie-France Catheland - Yves Chambost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Aimé Combaret - Sandra Creuzet - Gisèle Damon (*Suppléante Marcel Peuillon*) - Marie-Laure Dana Burnichon - Hervé Daval - Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - Christian Dorange - David Dozance - Catherine Dufossé - Christian Dupuis - Annick Duvauchelle (*Suppléante Pierre Coissard*) - Daniel Fréchet - Véronique Gardette - Annie Gérenton - Gilles Goutaudier - Patricia Goutorbe - Quentin Guillermin - Guy Lafay - Fabien Lambert - Hélène Lapalus - Sébastien Lassaigue - Christelle Lattat - Christian Laurent - Chantal Lemasson - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Franck Maupetit - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Lucien Murzi - Pascal Muzart - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Philippe Perron - Jade Petit - Éric Peyron - Christophe Pion - Didier Prunet - Stéphane Raphaël - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jean Smith - Corinne Troncy - Jacques Troncy - Denis Vanhecke - Gilbert Varrenne - Antoine Vermorel-Marques - Ambre Vigogne.

Certifié exécutoire le	<b>24 DEC. 2020</b>
Reçu en Préfecture le	<b>21 DEC. 2020</b>
Publié au RAA le	<b>24 DEC. 2020</b>

**Etaient absents :**

<b>Absents</b>	<b>Ni pouvoir Ni suppléant</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Pouvoir donné à...</b>
Jean-Jacques Banchet			Romain Bost
Pierre Coissard		Annick Duvauchelle	
Jean-Marc Detour			Lucien Murzi
Jacky Geneste			Martine Barroso
Jean-Paul Heyberger			Philippe Perron
Marcel Peuillon		Gisèle Damon	
Serge Pralas	X		
Vickie Redeuilh			Gilles Passot
Sophie Rotkopf			Maryvonne Loughraieb

Secrétaire désignée avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
Laurence Boyer.

Vu les articles L2224-12-2, L2224-12-4 et R 2224-19-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence « Assainissement » ;

Considérant que le service de l'Assainissement Collectif de Roannais Agglomération est à caractère industriel et commercial et qu'en conséquence, leurs recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Considérant qu'il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Considérant que ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Considérant que les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Assainissement Collectif », mais il est nécessaire de les compléter avec les modalités suivantes :

#### La redevance Assainissement collectif :

- Il est rappelé que le service de l'Assainissement Collectif a un tarif binôme s'appliquant à tous les abonnés se composant d'une partie fixe, dite abonnement, et d'une partie variable correspondant à leur consommation d'eau, à défaut de compteur spécifique mesurant les volumes rejetés et dont la conformité et le fonctionnement sont reconnus par Roannais Agglomération.
- En cas d'individualisation, il est précisé que le tarif abonnement annuel pour le compteur général est celui correspondant au compteur de diamètre 12/15 mm.
- L'utilisateur est redevable de la redevance assainissement collectif (partie fixe et partie variable), dès lors qu'il est raccordable au réseau d'assainissement collectif, c'est-à-dire que ce réseau est mis en service. Cette redevance est établie de la façon suivante :
  - En l'absence de dispositif de comptage pour tout ou partie des effluents rejetés dans le réseau public, mais présence d'un dispositif de comptage pour la totalité de sa consommation d'eau :
    - Forfait abonnement annuel d'un compteur d'un diamètre équivalent au diamètre du compteur d'eau
    - Partie variable définie en fonction de sa consommation d'eau potable.
  - En l'absence de dispositif de comptage pour tout ou partie des effluents rejetés dans le réseau public et de dispositif de comptage pour tout ou partie de sa consommation d'eau :
    - Forfait abonnement annuel équivalent au forfait abonnement annuel d'un compteur de diamètre 12/15 mm
    - Partie variable : application d'un forfait annuel de 90 m<sup>3</sup>.

#### Autres tarifs

- Roannais Agglomération réalise trois catégories de visite :
  - le contrôle de tous les nouveaux raccordements (extension de réseau sur l'habitat existant ou permis de construire) ;
  - le contrôle des non-conformités détectées aux tests à la fumée ;
  - le contrôle lors des ventes d'immeubles (à la demande des propriétaires).La durée de validité du contrôle des branchements en cas de vente est de 1 an à compter de la date de la visite.
- Concernant les dépôts de matières de vidange et de curage à la station d'épuration, deux tarifs au m<sup>3</sup> sont appliqués, le premier pour les matières de vidange et le second pour les matières de curage.
- La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), les prestations et travaux en assainissement collectif font l'objet de délibérations spécifiques.

Majoration de la redevance assainissement collectif

Une majoration de 100% de la somme équivalente à la redevance due est facturée à l'usager (cf. articles L 1331-1 à L 1331-8 du Code de la Santé Publique) dans les cas suivants :

- défaut de raccordement passé le délai de 2 ans après la mise en service du réseau d'assainissement collectif public ;
- obstacle à l'accomplissement du contrôle des branchements assainissement collectif ;
- non mise en conformité des branchements d'assainissement collectif.

L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.

L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannais Agglomération, comme définis dans le catalogue « Tarifs 2021 Assainissement Collectif ».

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve les modalités relatives aux tarifs Assainissement Collectif ;
- approuve les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Assainissement Collectif » ;
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération ;
- dit que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

**Séance publique du 18 décembre 2018 à 18h00**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **12 décembre 2018**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**N° DCC 2018-196**

Finances

Participation au  
financement de  
l'assainissement  
collectif.

**Etaient présents :**

Christine Aranéo, Marcel Augier, René-André Barret, Dominique Belot (*Suppléant de Christian Laurent*), Jean-Paul Berger, Marie-France Beroud, Isabelle Berthelot, Jean-Yves Boire, Romain Bost, Raymonde Brette, Catherine Brun, Dominique Bruyère, Marie-France Catheland, François Chaize, Jean-Luc Chervin, Sandrine Colombat, Aimé Combaret, Jean-Jacques Couturier, Jean-Louis Desbenoit, Pierre Devedeux, Marie-Thérèse Diat, Georges Dru, Daniel Dumas, Brigitte Dumoulin, Christian Dupuis, Daniel Fréchet, Bernard Gabert, Michel Gay, Patricia Goutorbe (*Suppléante de Yves Rimoux*), Monique Guillermin, Philippe Jailler, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Sébastien Lassaigue, Christelle Lattat, Christophe Loppin (*Suppléant de Pierre Coissard*), Maryvonne Loughraïeb, Gilbert Magnaud, Jacqueline Marquis-Delorme, Eric Michaud, Roland Mignard, Lucien Murzi, Danielle Navarro, Nabih Nejjar, Yves Nicolin, Paul Paput, Philippe Perron, Jade Petit, Anne Pilato, Didier Prunet, Stéphane Raphaël, Jean-Luc Reynaud, Marie-Hélène Riamon, Clotilde Robin, Martine Roffat, Alain Rossetti, Bernard Sainrat, Martine Schmück, Jacques Thirouin, Bernard Thivend, Simone Trambouze, Gilbert Varrenne, Norbert Vialle, Pascale Vialle Dutel.

Nombre de conseillers	
En exercice	83
Présents	64
Pouvoirs	14
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire le	27 DEC. 2018
Reçu en Préfecture le	21 DEC. 2018
Publié au RAA le	27 DEC. 2018

**Etaients absents :**

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Jean-Jacques Banchet			Romain Bost
Alain Bardet	X		
Dominique Billard			Maryvonne Loughraïeb
Aurélie Bonnefond			Catherine Brun
Pierre Coissard		Christophe Loppin	
Guy Constant	X		
David Dozance			Jean-Luc Reynaud
Catherine Dufossé			François Chaize
Brigitte Durantet			Simone Trambouze
Robert Godot			Marie-Thérèse Diat
Fabien Lambert			Jade Petit
Andrée Larmignat	X		
Christian Laurent		Dominique Belot	
Farid Medjani			Lucien Murzi
Véronique Mouiller			Martine Schmück
Gilles Passot			Jean-Louis Lagarde
Daniel Pérez			Yves Nicolin
Estelle Perrier	X		
Yves Rimoux		Patricia Goutorbe	
Sophie Rotkopf			Roland Mignard
Jean Smith	X		
Anne-Charlotte Thinar			Monique Guillermin

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
**Jean-Louis Lagarde.**

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) contribue au financement des équipements publics d'assainissement collectif.

Les articles L 1331-7 et L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique instaurent cette participation et en fixent les principes.

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire des eaux usées, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée dans les conditions de l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique.

En application des articles L 1331-7 et L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique, il est proposé :

- La PFAC est instituée sur le territoire de Roannais Agglomération.
- La PFAC est due par les propriétaires d'immeuble rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées domestiques :
  - Pour le raccordement d'un immeuble d'habitation neuf ;
  - Pour le raccordement d'un immeuble d'habitation existant non raccordé, dès que leur raccordement est réalisé ;
  - Lorsque des travaux (d'extension, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet de modifier la nature des eaux usées sont réalisés (exemple : ancienne usine ayant eaux usées industrielles transformée en immeuble avec logements et donc eaux usées domestiques) ;
  - Lorsque des travaux (d'extension, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet de générer des eaux usées supplémentaires sont réalisés (exemple : boutique ayant eaux usées domestiques transformée en immeuble avec logements et donc eaux usées domestiques).
- Le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau de collecte des eaux usées. L'effectivité du raccordement vérifiée dans le cadre du contrôle de branchement assainissement permet d'exiger le paiement de la PFAC.
- Les montants de la PFAC sont indiqués dans le tableau « Tarifs 2019 PFAC »
- Modalités :
  - Le redevable de la PFAC est le tiers qui est propriétaire de l'immeuble au moment du contrôle de branchement d'assainissement ;
  - On entend par immeuble, tout type de bâtiment : maison, appartement, local, commerce, bureau... ;
  - On entend par immeuble d'hébergement, hospitalier et de soins : les hôtels, résidences de tourisme, de vacances, les résidences étudiantes, de jeunes travailleurs, les gîtes, les centres hospitaliers, centres de soins, de rééducation, les maisons de retraite, les résidences pour personnes âgées... ;
  - La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : immeuble dont la surface plancher existante ou créée suite à des travaux est inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup>.
  - Dans le cas d'un immeuble neuf, d'un immeuble existant nouvellement raccordé ou d'un immeuble avec travaux modifiant la nature des eaux usées (exemple usine transformée en immeuble avec logements d'habitation), le montant de la PFAC est ainsi déterminé :
    - application d'un forfait de base de 1 400 € par point de raccordement au branchement existant  
(exemple : si 3 points de raccordement au branchement, le forfait de base sera de 3 x 1 400 € = 4 200 €)
    - au-delà d'un logement par point de raccordement au branchement, application d'un complément de 300 € par logement rattaché à ce point de raccordement (dès le 1<sup>er</sup> logement rattaché)

*(exemple : pour un immeuble avec 1 point de raccordement au branchement et 4 logements rattachés à ce point de raccordement, le montant de la PFAC sera  $1\,400 + (4 \times 300) = 2\,600$  €)*

- application d'un complément de 100 € par chambre ou équivalent en cas d'immeuble de type hébergement, hospitalier ou de soins
  
- Dans le cas de changement de destination d'un immeuble, d'extension ou d'aménagements intérieurs ne modifiant pas la nature des eaux usées, mais ayant pour effet de générer des eaux usées supplémentaires, le montant de la PFAC est ainsi déterminé :
  - application d'un forfait de base de 300 € par point de raccordement au branchement, quel que soit le nombre d'appartements rattachés à ce point de raccordement.

Les tarifs relatifs à la PFAC ne sont pas soumis à TVA.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les modalités relatives aux tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif ;
  
- approuve les tarifs du catalogue « Tarifs 2019 PFAC », annexés à la délibération ;
  
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération ;
  
- dit que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
ROANNE, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation,  
**Daniel FRECHET**  
Vice-Président



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

**Séance publique du 19 décembre 2017 à 18h00**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **13 décembre 2017**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**N° DCC 2017-215**

Assainissement

Tarifs assainissement  
non collectif.

**Etaient présents :**

Christine Aranéo, Alain Bardet, René-André Barret, Marie-France Beroud, Isabelle Berthelot, Jean-Yves Boire, Romain Bost, Raymonde Brette, Marie-France Catheland, Jean-Luc Chervin, Aimé Combaret, Jean-Jacques Couturier, Jean-Louis Desbenoit, Pierre Devedeux, Marie-Thérèse Diat, Noëlle Doitrand, Georges Dru, Catherine Dufossé, Christian Dupuis, Brigitte Durantet, Daniel Fréchet, Bernard Gabert, Franck Galichon (*Suppléant de David Dozance*), Michel Gay, Robert Godot, Monique Guillermin, Philippe Jailler, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Andrée Larmignat, Sébastien Lassaigue, Christian Laurent, Maryvonne Loughraïeb, Jacqueline Maréchal (*Suppléante de Marcel Augier*), Farid Medjani, Eric Michaud, Roland Mignard, Danielle Navarro, Nabih Nejjar, Yves Nicolin, Paul Paput, Philippe Perron, Anne Pilato, Stéphane Raphaël, Jean-Luc Reynaud, Marie-Hélène Riamon, Clotilde Robin, Martine Roffat, Alain Rossetti, Bernard Sainrat, Martine Schmück, Jean Smith, Jacques Thirouin, Bernard Thivend, Simone Trambouze, Gilbert Varrenne, Norbert Vialle, Pascale Vialle Dutel.

Nombre de conseillers	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>58</b>
Pouvoirs	<b>19</b>
Pour	<b>77</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Publié au RAA le	

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Marcel Augier		Jacqueline Maréchal	
Jean-Jacques Banchet			Yves Nicolin
Jean-Paul Berger	X		
Dominique Billard			Catherine Dufossé
Aurélie Bonnefond			Maryvonne Loughraïeb
Catherine Brun			Roland Mignard
Dominique Bruyère			Philippe Perron
François Chaize			Brigitte Durantet
Pierre Coissard			Christian Laurent
Sandrine Colombat			Danielle Navarro
David Dozance		Franck Galichon	
Daniel Dumas			Clotilde Robin
Brigitte Dumoulin			Marie-Hélène Riamon
Fabien Lambert			Stéphane Raphaël
Christelle Lattat	X		
Gilbert Magnaud			Gilbert Varrenne
Véronique Mouiller			Eric Michaud
Rémy Mucyo	X		
Lucien Murzi			Monique Guillermin
Gilles Passot			Jean-Louis Lagarde
Daniel Perez			Farid Medjani
Estelle Perrier	X		
Jade Petit			Raymonde Brette
Didier Prunet	X		
Yves Rimoux	X		
Sophie Rotkopf			Romain Bost
Anne-Charlotte Thinard			Simone Trambouze

Secrétaire désignée avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
**Maryvonne Loughraïeb.**

Vu les articles L2224-12-2, L2224-12-4 et R2224-19-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le service de l'Assainissement Non Collectif de Roannais Agglomération est à caractère industriel et commercial. En conséquence, leurs recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2018 Assainissement Non Collectif », mais il est nécessaire de les compléter des modalités suivantes :

#### Cas d'acquisition d'un immeuble avec un dispositif d'ANC non conforme

Une pénalité est facturée au propriétaire qui n'a pas mis son dispositif d'ANC en conformité dans le délai de 1 an après la date d'acquisition.

#### Majoration de la redevance assainissement

Une majoration de 100% de la somme équivalente aux redevances Assainissement Non Collectif est facturée à l'usager (cf articles L 133161 à L 1331-8 du Code de la Santé Publique) dans les cas suivants :

- obstacle à l'accomplissement du contrôle du dispositif d'assainissement non collectif ;
- non mise en conformité.

Ces redevances Assainissement Non Collectif sont établies de la façon suivante :

- en cas d'obstacle à l'accomplissement du contrôle de réalisation : facturation de la redevance correspondant au coût du contrôle de réalisation majoré de 100% ;
- en cas d'obstacle à l'accomplissement du contrôle périodique: facturation de la redevance correspondant au coût du contrôle périodique majoré de 100% ;
- en cas de non mise en conformité (mise à part la non mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acquisition d'un immeuble avec un dispositif d'ANC non conforme) : facturation de la redevance correspondant au coût du contrôle périodique majoré de 100% ;

#### Prélèvement et analyse des rejets vers le milieu hydraulique superficiel

Roannais Agglomération peut être amené à réaliser ou à faire réaliser par un prestataire externe des prélèvements et analyses des rejets vers le milieu hydraulique superficiel pour s'assurer de leur conformité par rapport à la réglementation.

En cas de non-conformité des rejets, les frais de prélèvements et d'analyses seront refacturés à coût égal au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif.

L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.

L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannais Agglomération.

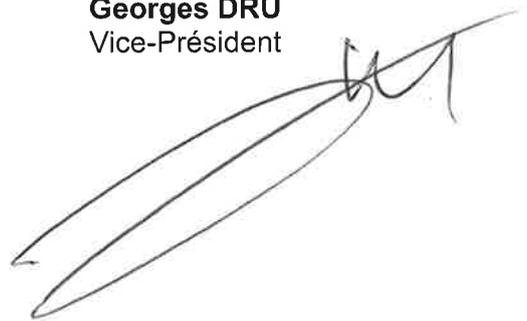
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les modalités relatives aux tarifs Assainissement Non Collectif ;
- approuve les tarifs du catalogue « Tarifs 2018 Assainissement Non Collectif », ci-annexés ;
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2018 sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération ;
- dit que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
ROANNE, le 20 décembre 2017

*Pour le Président et par délégation,*  
**Georges DRU**  
Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. DRU', written over the printed name of Georges DRU.

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/01/2021

	HT
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.	
* pour un compteur de diamètre 12/15 mm	51,00
* pour un compteur de diamètre 20/25 mm	96,00
* pour un compteur de diamètre 30 mm	195,00
* pour un compteur de diamètre 40/50 mm	432,00
* pour un compteur de diamètre 60 mm	735,00
* pour un compteur de diamètre 80 mm	1 146,00
* pour un compteur de diamètre 100 mm	1 755,00
* pour un compteur de diamètre 150 mm et compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre inférieur ou égal à 60 mm	2 710,00
* pour un ensemble de compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre supérieur à 60 mm	4 745,00
* pour le compteur général en cas d'individualisation	51,00
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans	
quel que soit le diamètre du compteur	77,00
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais	
quel que soit le diamètre du compteur	14,00
Pour les communes de : Arcon et St André d'Apchon	
quel que soit le diamètre du compteur	19,00
Pour la commune des Noës	
quel que soit le diamètre du compteur	52,00
Pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand	
quel que soit le diamètre du compteur	40,69
Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nord), Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Mmontagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régnny, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vendranges, Vougy	
quel que soit le diamètre du compteur	30,37

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/01/2021

		HT
Pour la commune de Noailly		
quel que soit le diamètre du compteur		37,68
<b>PRELEVEMENT EN MILIEU NATUREL (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</b>		
Pour les communes de : Ambierle, Arcon, Changy, Cherier, Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), la Pacaudière, Le Coteau, le Crozet, Lentigny, Mably, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Martin d'Estreaux, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Urbise, Villemontais, Villerest et Vivans		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,045
Pour la commune des Noës		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,035
<b>PROVISION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS</b>		
Pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand		
Quel que soit le volume	le m3	0,08
<b>TARIFS DEGRESSIFS DU M3 POUR TOUT ABONNEMENT GENERAL COLLECTIF ET INDIVIDUEL</b>		
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.		
* de 0 à 40 000 m3	le m3	1,19
* au-delà de 40 000 m3	le m3	0,88
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans		
Quel que soit le volume	le m3	1,58
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, les Noës, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais		
Quel que soit le volume	le m3	0,65
Pour les communes de : Arcon et St André d'Apchon		
Quel que soit le volume	le m3	0,87
Pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand		
* de 0 à 7 500 m3	le m3	1,02
* de 7 501 à 10 000 m3	le m3	1,58
* de 10 001 à 12 500 m3	le m3	1,85
* de 12 501 à 15 000 m3	le m3	2,16

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/01/2021

		HT
* de 15 001 à 17 500 m3	le m3	2,60
* de 17 501 à 20 000 m3	le m3	3,03
* au-delà de 20 000 m3	le m3	3,79
Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nord)? Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Mmontagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régnny, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vendranges, Vougy		
* de 0 à 30 m3	le m3	0,396
* de 31 à 100 m3	le m3	0,580
* de 101 à 1 000 m3	le m3	0,820
* de 1 001 à 10 000 m3	le m3	0,559
* de 10 001 à 50 000 m3	le m3	0,523
* au-delà de 50 000 m3	le m3	0,353
Pour la commune de Noailly		
Quel que soit le volume	le m3	0,56

1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/01/2021

HT

**TARIFS APPLICABLES UNIQUEMENT AUX COMMUNES  
FAISANT PARTIE DE ROANNAISE DE L'EAU AVANT LE 01/01/2021**

ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne sans compteur)	
* pour un branchement d'un diamètre de 30 mm	107,00
* pour un branchement d'un diamètre de 40 mm	164,00
* pour un branchement d'un diamètre de 60 mm	278,00
* pour un branchement d'un diamètre de 80 mm	432,00
* pour un branchement d'un diamètre de 100 mm	668,00
* pour un branchement d'un diamètre de 150 mm	1 025,00
ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne avec compteur)	
* pour un compteur d'un diamètre de 30 mm	182,00
* pour un compteur d'un diamètre de 40 mm	273,00
* pour un compteur d'un diamètre de 60 mm	464,00
* pour un compteur d'un diamètre de 80 mm	723,00
* pour un compteur d'un diamètre de 100 mm	1 117,00
* pour un compteur d'un diamètre de 150 mm	2 030,00
ABONNEMENT ANNUEL COMPTEUR MOBILE pour une durée supérieure de 2 mois	
* pour un compteur de diamètre inférieur ou égal à 30 mm	306,00
* pour un compteur de diamètre supérieur à 30 mm	510,00
ABONNEMENT ANNUEL VALISE COMPTEUR MOBILE (DN20)	
* pour un compteur de diamètre 20 mm	357,00
ABONNEMENT ANNUEL POUR DISPOSITIF DE SUIVI A DISTANCE DES CONSOMMATIONS (accès web)	
* quelque soit le diamètre du compteur	420,00
* abonnement par dispositif de suivi à distance supplémentaire sur le même site	210,00
VENTE D'EAU POTABLE AUX STRUCTURES LIMITROPHES NON ADHERENTES A ROANNAISE DE L'EAU POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE, EN L'ABSENCE DE CONTRACTUALISATION	
Vente en gros	
* prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,53

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/01/2021

	HT
Vente en sécurisation	
* prix du m3 en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation le m3	1,08
* Coefficient multiplicateur pour le calcul du forfait relatif au coût d'accès au service de sécurisation	15,20

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 10/02/2021

	HT
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.	
* pour un compteur de diamètre 12/15 mm	51,00
* pour un compteur de diamètre 20/25 mm	96,00
* pour un compteur de diamètre 30 mm	195,00
* pour un compteur de diamètre 40/50 mm	432,00
* pour un compteur de diamètre 60 mm	735,00
* pour un compteur de diamètre 80 mm	1 146,00
* pour un compteur de diamètre 100 mm	1 755,00
* pour un compteur de diamètre 150 mm et compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre inférieur ou égal à 60 mm	2 710,00
* pour un ensemble de compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre supérieur à 60 mm	4 745,00
* pour le compteur général en cas d'individualisation	51,00
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans	
quel que soit le diamètre du compteur	77,00
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais	
quel que soit le diamètre du compteur	14,00
Pour les communes de : Arcon et St André d'Apchon	
quel que soit le diamètre du compteur	19,00
Pour la commune des Noës	
quel que soit le diamètre du compteur	52,00
Pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand	
quel que soit le diamètre du compteur	40,69
Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nord), Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Mmontagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régnny, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vendranges, Vougy	
quel que soit le diamètre du compteur	30,37

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 10/02/2021

		HT
Pour la commune de Noailly		
quel que soit le diamètre du compteur		37,68
PRELEVEMENT EN MILIEU NATUREL (Agence de l'Eau Loire Bretagne)		
Pour les communes de : Ambierle, Arcon, Changy, Cherier, Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), la Pacaudière, Le Coteau, le Crozet, Lentigny, Mably, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Martin d'Estreaux, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Urbise, Villemontais, Villerest et Vivans		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,045
Pour la commune des Noës		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,035
TARIFS DEGRESSIFS DU M3 POUR TOUT ABONNEMENT GENERAL COLLECTIF ET INDIVIDUEL		
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.		
* de 0 à 40 000 m3	le m3	1,19
* au-delà de 40 000 m3	le m3	0,88
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans		
Quel que soit le volume	le m3	1,58
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, les Noës, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais		
Quel que soit le volume	le m3	0,65
Pour les communes de : Arcon et St André d'Apchon		
Quel que soit le volume	le m3	0,87
Pour les communes de : Crozet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand		
* de 0 à 7 500 m3	le m3	1,10
* de 7 501 à 10 000 m3	le m3	1,66
* de 10 001 à 12 500 m3	le m3	1,93
* de 12 501 à 15 000 m3	le m3	2,24
* de 15 001 à 17 500 m3	le m3	2,68
* de 17 501 à 20 000 m3	le m3	3,11
* au-delà de 20 000 m3	le m3	3,87

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 10/02/2021

		HT
Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nord) ? Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Mmontagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régnny, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vandranges, Vougy		
* de 0 à 30 m3	le m3	0,396
* de 31 à 100 m3	le m3	0,580
* de 101 à 1 000 m3	le m3	0,820
* de 1 001 à 10 000 m3	le m3	0,559
* de 10 001 à 50 000 m3	le m3	0,523
* au-delà de 50 000 m3	le m3	0,353
Pour la commune de Noailly		
Quel que soit le volume	le m3	0,56
<b>ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne sans compteur)</b>		
* pour un branchement d'un diamètre de 30 mm		107,00
* pour un branchement d'un diamètre de 40 mm		164,00
* pour un branchement d'un diamètre de 60 mm		278,00
* pour un branchement d'un diamètre de 80 mm		432,00
* pour un branchement d'un diamètre de 100 mm		668,00
* pour un branchement d'un diamètre de 150 mm		1 025,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne avec compteur)</b>		
* pour un compteur d'un diamètre de 30 mm		182,00
* pour un compteur d'un diamètre de 40 mm		273,00
* pour un compteur d'un diamètre de 60 mm		464,00
* pour un compteur d'un diamètre de 80 mm		723,00
* pour un compteur d'un diamètre de 100 mm		1 117,00
* pour un compteur d'un diamètre de 150 mm		2 030,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL COMPTEUR MOBILE pour une durée supérieure de 2 mois</b>		
* pour un compteur de diamètre inférieur ou égal à 30 mm		306,00
* pour un compteur de diamètre supérieur à 30 mm		510,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL VALISE COMPTEUR MOBILE (DN20)</b>		
* pour un compteur de diamètre 20 mm		357,00

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 10/02/2021

	HT
<b>ABONNEMENT ANNUEL POUR DISPOSITIF DE SUIVI A DISTANCE DES CONSOMMATIONS (accès web)</b>	
* quelque soit le diamètre du compteur	420,00
* abonnement par dispositif de suivi à distance supplémentaire sur le même site	210,00
<b>VENTE D'EAU POTABLE AUX STRUCTURES LIMITOPHES NON ADHERENTES A ROANNAISE DE L'EAU POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE, EN L'ABSENCE DE CONTRACTUALISATION</b>	
Vente en gros pour toutes les communes du territoire sauf Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand * prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,53
Vente en gros pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand * prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,31
Vente en sécurisation * prix du m3 en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,08
* Coefficient multiplicateur pour le calcul du forfait relatif au coût d'accès au service de sécurisation	15,20

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/07/2021

	HT
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Arcon, Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.	
* pour un compteur de diamètre 12/15 mm	51,00
* pour un compteur de diamètre 20/25 mm	96,00
* pour un compteur de diamètre 30 mm	195,00
* pour un compteur de diamètre 40/50 mm	432,00
* pour un compteur de diamètre 60 mm	735,00
* pour un compteur de diamètre 80 mm	1 146,00
* pour un compteur de diamètre 100 mm	1 755,00
* pour un compteur de diamètre 150 mm et compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre inférieur ou égal à 60 mm	2 710,00
* pour un ensemble de compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre supérieur à 60 mm	4 745,00
* pour le compteur général en cas d'individualisation	51,00
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans	
quel que soit le diamètre du compteur	77,00
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais	
quel que soit le diamètre du compteur	14,00
Pour la commune des Noës	
quel que soit le diamètre du compteur	52,00
Pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand	
quel que soit le diamètre du compteur	40,69
Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nord)? Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Montagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régnay, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vandranges, Vougy	
quel que soit le diamètre du compteur	30,37
Pour la commune de Noailly	
quel que soit le diamètre du compteur	37,68

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/07/2021

PRELEVEMENT EN MILIEU NATUREL (Agence de l'Eau Loire Bretagne)		
Pour les communes de : Ambierle, Arcon, Changy, Cherier, Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), la Pacaudière, Le Coteau, le Crozet, Lentigny, Mably, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Martin d'Estreaux, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Urbise, Villemontais, Villerest et Vivans		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,045
Pour la commune des Noës		
Taxe sur les consommations d'eau	le m3	0,035
TARIFS DEGRESSIFS DU M3 POUR TOUT ABONNEMENT GENERAL COLLECTIF ET INDIVIDUEL		
Pour les communes de : Ambierle (hors points d'installation gérés auparavant par le syndicat de la Teyssonne), Arcon, Commelle Vernay (pour les points d'installation gérés par Roannaise de l'Eau), Le Coteau, Mably, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, et Villerest.		
* de 0 à 40 000 m3	le m3	1,19
* au-delà de 40 000 m3	le m3	0,88
Pour les communes de : Ambierle (points d'installation auparavant gérés par le syndicat de la Teyssonne), Changy, La Pacaudière, le Crozet, Sails les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans		
Quel que soit le volume	le m3	1,58
Pour les communes de : Cherier, Lentigny, les Noës, Ouches, St Jean St Maurice et Villemontais		
Quel que soit le volume	le m3	0,65
Pour les communes de : Crozet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand		
* de 0 à 7 500 m3	le m3	1,10
* de 7 501 à 10 000 m3	le m3	1,66
* de 10 001 à 12 500 m3	le m3	1,93
* de 12 501 à 15 000 m3	le m3	2,24
* de 15 001 à 17 500 m3	le m3	2,68
* de 17 501 à 20 000 m3	le m3	3,11
* au-delà de 20 000 m3	le m3	3,87

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/07/2021

Pour les communes de : Amplepuis, Chirassimont, Combre, Commelle Vernay (points d'installation auparavant gérés par le Syndicat Rhône Loire Nnord)? Cordelle, Cours la Ville, Coutouvre, Cublize, Fourneaux, Lay, La Gresle, Les Sauvages, Machézal, Meaux la Mmontagne, Montagny, Neaux, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pradines, Ranchal, Régny, Ronno, Saint Appolinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Favières, Saint Cyr de Valorges, Saint Juste d'Avray, Saint Jean la Bussière, Saint Priest la Roche, Saint Symphorien de Lay, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Boisset, Saint Vincent de Reins, Sévelinge, Thizy les Bourgs, Vendranges, Vougy		
* de 0 à 30 m3	le m3	0,396
* de 31 à 100 m3	le m3	0,580
* de 101 à 1 000 m3	le m3	0,820
* de 1 001 à 10 000 m3	le m3	0,559
* de 10 001 à 50 000 m3	le m3	0,523
* au-delà de 50 000 m3	le m3	0,353
Pour la commune de Noailly		
Quel que soit le volume	le m3	0,56
<b>ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne sans compteur)</b>		
* pour un branchement d'un diamètre de 30 mm		107,00
* pour un branchement d'un diamètre de 40 mm		164,00
* pour un branchement d'un diamètre de 60 mm		278,00
* pour un branchement d'un diamètre de 80 mm		432,00
* pour un branchement d'un diamètre de 100 mm		668,00
* pour un branchement d'un diamètre de 150 mm		1 025,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL DEFENSE INCENDIE PRIVEE (borne avec compteur)</b>		
* pour un compteur d'un diamètre de 30 mm		182,00
* pour un compteur d'un diamètre de 40 mm		273,00
* pour un compteur d'un diamètre de 60 mm		464,00
* pour un compteur d'un diamètre de 80 mm		723,00
* pour un compteur d'un diamètre de 100 mm		1 117,00
* pour un compteur d'un diamètre de 150 mm		2 030,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL COMPTEUR MOBILE pour une durée supérieure de 2 mois</b>		
* pour un compteur de diamètre inférieur ou égal à 30 mm		306,00
* pour un compteur de diamètre supérieur à 30 mm		510,00
<b>ABONNEMENT ANNUEL VALISE COMPTEUR MOBILE (DN20)</b>		
* pour un compteur de diamètre 20 mm		357,00

## 1. TARIFS DE L'EAU POTABLE

Applicables au 01/07/2021

ABONNEMENT ANNUEL POUR DISPOSITIF DE SUIVI A DISTANCE DES CONSOMMATIONS (accès web)	
* quelque soit le diamètre du compteur	420,00
* abonnement par dispositif de suivi à distance supplémentaire sur le même site	210,00
VENTE D'EAU POTABLE AUX STRUCTURES LIMITROPHES NON ADHERENTES A ROANNAISE DE L'EAU POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE, EN L'ABSENCE DE CONTRACTUALISATION	
Vente en gros pour toutes les communes du territoire sauf Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand * prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,53
Vente en gros pour les communes de : Croizet sur Gand, Neulise, Saint Just la Pendue, Saint Marcel de Félines et Sainte Colombe sur Gand * prix du m3 en cas de vente en gros à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,31
Vente en sécurisation * prix du m3 en cas de vente en sécurisation à une structure limitrophe non adhérente à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable et en l'absence de contractualisation	le m3 1,08
* Coefficient multiplicateur pour le calcul du forfait relatif au coût d'accès au service de sécurisation	15,20

## 2. TARIFS ASSAINISSEMENT

		HT	
<b>ABONNEMENT ANNUEL A L'ASSAINISSEMENT</b>			
Pour les communes de : Ambierle, Arcon, Changy, Combre, Commelle Vernay, Coutouvre, La Pacaudière, Le Coteau, Le Crozet, Lentigny, Les Noës, Mably, Montagny, Noailly, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint Bonnet des Quarts, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Martin d'Estreaux, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Vincent de Boisset, Villemontais, Villerest et Vivans.			
	* diamètre 12/15 mm	56,00	
	* diamètre 20/25 mm	105,00	
	* diamètre 30 mm	215,00	
	* diamètre 40/50 mm	475,00	
	* diamètre 60 mm	815,00	
	* diamètre 80 mm	1 260,00	
	* diamètre 100 mm	1 950,00	
	* pour un compteur de diamètre 150 mm et compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre inférieur ou égal à 60 mm	3 000,00	
	* pour un ensemble de compteurs multiples dont le plus gros est d'un diamètre supérieur à 60 mm	5 235,00	
	* pour le compteur général en cas d'individualisation, quel que soit le diamètre du compteur	56,00	
Pour les autres communes, quel que soit le diamètre du compteur			
	Ouches	43,00	
	St André d'Apchon	47,00	
	St Forgeux Lespinasse	43,00	
<b>TARIFS DEGRESSIFS DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b>			
Pour les communes de : Ambierle, Changy, Combre, Commelle Vernay, Coutouvre, La Pacaudière, Le Coteau, Le Crozet, Lentigny, Mably, Montagny, Noailly, Notre Dame de Boisset, Ouches, Parigny, Perreux, Pouilly les Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, Sail les Bains, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Vincent de Boisset, Villemontais, Villerest et Vivans.			
	* de 0 à 24 000 m3 par an	le m3	1,23
	* de 24 001 à 75 000 m3 par an	le m3	0,75
	* de 75 001 à 150 000 m3 par an	le m3	0,55
	* au-delà de 150 000 m3 par an	le m3	0,40

## 2. TARIFS ASSAINISSEMENT

		HT
Pour les autres communes, quel que soit le volume, y compris pour les immeubles d'habitation collective		
	Arcon	le m3 1,07
	Les Noes	le m3 0,99
	St Martin d'Estreaux	le m3 0,96
<b>ACCES A LA STATION D'EPURATION POUR MATIERE DE VIDANGE ET DE CURAGE</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	* pour matière de vidange, le m3 dépoté	32,00
	* pour matière de curage, le m3 dépoté	145,00
<b>DEGRADATION DE L'ETAT DE PROPRETE DU SITE DE DEPOTAGE</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	Forfait	350,00
<b>DEPOTAGE EN UN AUTRE POINT DE LA STEP ET/OU DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	Forfait	5 000,00
<b>PARTICIPATION POUR DEFAUT DE RACCORDEMENT A L'EGOUT (art. 1331-8 du Code de la Santé Publique)</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	Dans ce cadre, la somme à payer définie par l'article 1331-8 du Code de la Santé Publique sera majorée de 100%.	
<b>CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAUX PLUVIALES</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
5-100	Forfait pour un immeuble	170,00
5-105	Forfait pour un appartement ne nécessitant pas un contrôle général de l'immeuble	80,00
<b>EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES : PAR RAPPORT AUX SEUILS DEFINIS DANS L'ARRETE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	* dépassement de la valeur moyenne mensuelle en DBO5, DCO, MES, forfait mensuel par kg/jour dépassé	150,00
	* dépassement de la valeur moyenne mensuelle en NTK et Pt, forfait mensuel par kg/jour dépassé	750,00
	* dépassement de la concentration moyenne pour chaque élément métallique et AOX, forfait mensuel par mg/l dépassé	200,00
	* dépassement de la concentration moyenne pour hydrocarbure et graisses, forfait mensuel par mg/l dépassé	100,00
	* pour le pH, dans le cadre de la surveillance ponctuelle : dès le premier dépassement constaté sur le mois civil, forfait mensuel	500,00
	* pour le pH, dans le cadre de la surveillance continue : en cas de dépassement de plus de 10% du nombre de mesures effectuées dans le mois civil, forfait mensuel	500,00

## 2. TARIFS ASSAINISSEMENT

		HT
<b>NON TRANSMISSION DES VOLUMES REJETES, 5 jours après le délai imparti mentionné dans l'arrêté d'autorisation de déversement</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	Par jour de retard, après les 5 jours	100,00
<b>NON TRANSMISSION DES RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE, 5 jours après le délai imparti mentionné dans l'arrêté d'autorisation de déversement</b> <i>Pour toutes les communes du territoire de Roannais Agglomération</i>		
	Par jour de retard, après les 5 jours	100,00

3. TARIFS PARTICIPATION AU FINANCEMENT  
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

		NET
IMMEUBLE NEUF, IMMEUBLE EXISTANT NOUVELLEMENT RACCORDE ET IMMEUBLE AVEC TRAVAUX MODIFIANT LA NATURE DES EAUX USEES		
5-110	Forfait par point de raccordement au branchement	1400,00
5-111	Au-delà d'un logement par point de raccordement au branchement, complément par logement rattaché à ce point de raccordement (dès le 1er logement)	300,00
5-112	Complément par chambre ou équivalent en cas d'immeuble de type hébergement, hospitalier ou de soins	300,00
IMMEUBLE DÉJÀ RACCORDE, LORSQUE DES TRAVAUX AYANT POUR EFFET D'INDUIRE DES EAUX USEES SUPPLEMENTAIRES (EXTENSION, AMENAGEMENT INTERIEUR) SONT REALISES SUR CET IMMEUBLE, HORS MODIFICATION DE LA NATURE DES EAUX USEES		
5-120	Forfait par point de raccordement au branchement, quel que soit le nombre de logements rattachés	300,00

4. TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		HT
<b>CONTRÔLE</b>		
6-120	Contrôle de réalisation	181,82
6-130	Contrôle périodique	105,00
<b>ENTRETIEN COURANT</b>		
6-700	Vidange des prétraitements < ou = 5 m3	112,00
6-701	Vidange des prétraitements > 5 m3	155,00
6-705	Lors de la vidange d'un prétraitement, forfait supplémentaire pour le nettoyage et la vidange d'une fosse toutes eaux, fosse étanche ou fosse septique < ou = 5 m3 (forfait par installation supplémentaire)	70,00
6-706	Lors de la vidange d'un prétraitement, forfait supplémentaire pour le nettoyage et la vidange d'une fosse toutes eaux, fosse étanche ou fosse septique > 5 m3 (forfait par installation supplémentaire)	100,00
6-702	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	6,00
6-703	Curage du traitement	22,00
6-704	Nettoyage poste de relevage	15,00
<b>ENTRETIEN D'URGENCE</b>		
6-404	Vidange des prétraitements < ou = 5 m3	165,00
6-405	Vidange des prétraitements > 5 m3	210,00
6-406	Lors de la vidange d'un prétraitement, forfait supplémentaire pour le nettoyage et la vidange d'une fosse toutes eaux, fosse étanche ou fosse septique < ou = 5 m3 (forfait par installation supplémentaire)	90,00
6-407	Lors de la vidange d'un prétraitement, forfait supplémentaire pour le nettoyage et la vidange d'une fosse toutes eaux, fosse étanche ou fosse septique > 5 m3 (forfait par installation supplémentaire)	120,00
6-401	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	6,00
6-402	Curage du traitement	22,00
6-403	Nettoyage poste de relevage	15,00
<b>AUTRES</b>		
6-500	Tuyau supplémentaire, le mètre linéaire	1,50
6-510	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	70,00
6-520	Gestion et traitement du dossier	30,00

4. TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		HT
<b>MAJORATION POUR OBSTACLE A L'ACCOMPLISSEMENT DU CONTRÔLE DU DISPOSITIF D'ANC ET POUR REFUS DE MISE EN CONFORMITE (art. 1331-8 du Code de la Santé Publique)</b>		
	Dans ce cadre, la somme à payer définie par l'article 1331-6 à L 1331-8 du Code de la Santé Publique sera majorée de 100%.	
6-140	Obstacle à l'accomplissement du contrôle de réalisation	363,64
6-141	Obstacle à l'accomplissement du contrôle périodique	190,00
6-142	Non mise en conformité (mise à part non mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acquisition d'un immeuble avec un dispositif d'ANC non conforme)	363,64
<b>CAS D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AVEC UN DISPOSITIF ANC NON CONFORME : PENALITE POUR NON MISE EN CONFORMITE</b>		
	Pénalité en cas de non mise en conformité dans le délai de 1 an après la date d'acquisition	363,64
Remboursement des frais de prélèvement et d'analyse sur les rejets vers le milieu naturel hydraulique superficiel, lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire de l'installation d'ANC, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation		



# TARIFS 2021

## PRESTATIONS ET TRAVAUX :

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS



## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**N°2020-120**

### **TARIFS PRESTATIONS ET TRAVAUX EAU POTABLE**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

### **DIVERS**

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations et à fournir divers matériaux dans le cadre de son activité en Eau potable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les modalités relatives aux tarifs de prestations et travaux Eau potable :

- Les prestations d'extension de réseaux d'eaux potable confiées à une entreprise :  
Pour les prestations d'extension ou de modification de réseaux confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché public, leur prix sera équivalent au prix du marché public, auquel il sera ajouté 8% au titre de la maîtrise d'ouvrage assurée par Roannaise de l'Eau.
- La réalisation de branchement neuf eau potable :  
Plusieurs forfaits sont applicables pour la facturation des travaux de réalisation de branchement neuf en eau potable.
  - ❖ Deux forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm ;
    - profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété ;
    - système mono comptage ;
    - compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm.
  - ❖ Deux autres forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 32 mm ;
    - profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété ;
    - système mono comptage ;
    - compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm.

Dès que l'un de ces critères n'est pas rempli, l'intégralité des travaux est facturée selon devis réalisé à partir du catalogue de tarifs « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eau potable » sans application de l'un ou l'autre des forfaits.

Par contre, une facturation complémentaire aux forfaits pourra être réalisée en cas de travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'utilisateur.

Par ailleurs, en cas de réalisation simultanée de branchements en eau potable et en assainissement collectif pour un même point d'installation, faisant l'un comme l'autre l'objet d'un forfait d'exécution de branchement, hors extension de réseaux, une minoration de 200 €HT sera appliquée sur le forfait de réalisation de branchement en eau potable correspondant.

- La fourniture d'un compteur provisoire pour une durée inférieure ou égale à 2 mois :
  - les forfaits comprennent la pose et la dépose du compteur, un abonnement et une consommation forfaitisés.
  - ces forfaits ne s'appliquent que pour une fourniture de compteur dont la durée n'excède pas 2 mois.
  - le montant de ces forfaits varie en fonction de la consommation réellement enregistrée au compteur.
  - en cas de consommation supérieure à 50 m<sup>3</sup>, la facturation portera sur :
    - le forfait « fourniture d'un compteur provisoire pour une durée inférieure ou égale à deux mois pour une consommation comprise entre 20 et 50 m<sup>3</sup> »
    - les volumes supérieurs à 50 m<sup>3</sup> selon le tarif indiqué dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau »
  
- La mise à disposition du véhicule léger s'entend par demi-journée et intègre les frais relatifs au carburant :
  - le forfait de mise à disposition s'applique par demi-journée et comprend un nombre maximal de 100 km par demi-journée
  - en cas de réalisation de plus de 100 km par demi-journée, la facturation portera, en complément du forfait de location, sur les kilomètres supplémentaires selon le tarif indiqué dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau »
  - en cas de dégradation du véhicule, les frais de remise en état seront facturés directement au tiers à qui le véhicule aura été mis à disposition.
  
- L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.
  
- L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur le territoire de Roannaise de l'Eau.
  - approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eau potable » ;
  - dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
  - dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**22 DEC. 2020**

Le Président

Daniel FRECHET



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance publique du 3 février 2021 à 18h00****LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

**N°2021-55**

**TARIFS 2021  
PRESTATIONS ET  
TRAVAUX  
EAU POTABLE**

**DIVERS**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations et à fournir divers matériaux dans le cadre de son activité en Eau potable sur le territoire de Roannaise de l'Eau pour les usagers dont le syndicat assure en gestion directe le service public d'eau potable.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les modalités relatives aux tarifs de prestations et travaux Eau potable :

- Les prestations d'extension de réseaux d'eaux potable confiées à une entreprise :  
Pour les prestations d'extension ou de modification de réseaux confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché public, leur prix sera équivalent au prix du marché public, auquel il sera ajouté 8% au titre de la maîtrise d'ouvrage assurée par Roannaise de l'Eau.
- La réalisation de branchement neuf eau potable :  
Plusieurs forfaits sont applicables pour la facturation des travaux de réalisation de branchement neuf en eau potable.
  - ❖ Deux forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm ;
    - profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété ;
    - système mono comptage ;
    - compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm.
  - ❖ Deux autres forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 32 mm ;
    - profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété ;
    - système mono comptage ;
    - compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm.

Dès que l'un de ces critères n'est pas rempli, l'intégralité des travaux est facturé selon devis réalisé à partir du catalogue de tarifs « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eau potable » sans application de l'un ou l'autre des forfaits.

Par contre, une facturation complémentaire aux forfaits pourra être réalisée en cas de travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'utilisateur.

Par ailleurs, en cas de réalisation simultanée de branchements en eau potable et en assainissement collectif pour un même point d'installation, faisant l'un comme l'autre l'objet d'un forfait d'exécution de branchement, hors extension de réseaux, une minoration de 200 €HT sera appliquée sur le forfait de réalisation de branchement en eau potable correspondant.

- La fourniture d'un compteur provisoire pour une durée inférieure ou égale à 2 mois :
  - les forfaits comprennent la pose et la dépose du compteur, un abonnement et une consommation forfaitisés.
  - ces forfaits ne s'appliquent que pour une fourniture de compteur dont la durée n'excède pas 2 mois.
  - le montant de ces forfaits varie en fonction de la consommation réellement enregistrée au compteur.
  - en cas de consommation supérieure à 50 m<sup>3</sup>, la facturation portera sur :
    - le forfait « fourniture d'un compteur provisoire pour une durée inférieure ou égale à deux mois pour une consommation comprise entre 20 et 50 m<sup>3</sup> »
    - les volumes supérieurs à 50 m<sup>3</sup> selon le tarif indiqué dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau »
- La mise à disposition du véhicule léger s'entend par demi-journée et intègre les frais relatifs au carburant :
  - le forfait de mise à disposition s'applique par demi-journée et comprend un nombre maximal de 100 km par demi-journée
  - en cas de réalisation de plus de 100 km par demi-journée, la facturation portera, en complément du forfait de location, sur les kilomètres supplémentaires selon le tarif indiqué dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eau »
  - en cas de dégradation du véhicule, les frais de remise en état seront facturés directement au tiers à qui le véhicule aura été mis à disposition.
- L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.
- L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur le territoire de Roannaise de l'Eau.
  - approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eau potable » ;
  - dire que ces tarifs seront applicables à compter du 10/02/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau pour les usagers dont le syndicat assure en gestion directe le service public d'eau potable ;
  - dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le **11 FEV. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET

**Séance publique du 16 décembre à 18h00**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DCC 2020-237**

Assainissement

Tarifs prestations  
et travaux en  
assainissement collectif  
et non collectif

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>76</b>
Pouvoirs	<b>6</b>
Pour	<b>82</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **10 décembre 2020**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Jean-Marc Ambroise - Christine Aranéo - Marcel Augier - Pierre Barnet - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Michelle Bouchet - Edmond Bourgeon - Laurence Boyer - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Dominique Bruyère - Marie-France Catheland - Yves Chambost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Aimé Combaret - Sandra Creuzet - Gisèle Damon (*Suppléante Marcel Peuillon*) - Marie-Laure Dana Burnichon - Hervé Daval - Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - Christian Dorange - David Dozance - Catherine Dufossé - Christian Dupuis - Annick Duvauchelle (*Suppléante Pierre Coissard*) - Daniel Fréchet - Véronique Gardette - Annie Gérenton - Gilles Goutaudier - Patricia Goutorbe - Quentin Guillermin - Guy Lafay - Fabien Lambert - Hélène Lapalus - Sébastien Lassaing - Christelle Lattat - Christian Laurent - Chantal Lemasson - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Franck Maupetit - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Lucien Murzi - Pascal Muzart - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Philippe Perron - Jade Petit - Éric Peyron - Christophe Pion - Didier Prunet - Stéphane Raphaël - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jean Smith - Corinne Troncy - Jacques Troncy - Denis Vanhecke - Gilbert Varrenne - Antoine Vermorel-Marques - Ambre Vigogne.

Certifié exécutoire le	24 DEC. 2020
Reçu en Préfecture le	21 DEC. 2020
Publié au RAA le	24 DEC. 2020

**Etaient absents :**

<b>Absents</b>	<b>Ni pouvoir Ni suppléant</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Pouvoir donné à...</b>
Jean-Jacques Banchet			Romain Bost
Pierre Coissard		Annick Duvauchelle	
Jean-Marc Detour			Lucien Murzi
Jacky Geneste			Martine Barroso
Jean-Paul Heyberger			Philippe Perron
Marcel Peuillon		Gisèle Damon	
Serge Pralas	X		
Vickie Redeuilh			Gilles Passot
Sophie Rotkopf			Maryvonne Loughraieb

Secrétaire désignée avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
Laurence Boyer.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence « Assainissement » ;

Considérant que les services de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif de Roannais Agglomération sont à caractère industriel et commercial et qu'en conséquence, leurs recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Considérant que Roannais Agglomération est amené à réaliser de nombreuses prestations et à fournir divers matériaux dans le cadre de son activité en Assainissement Collectif et Assainissement Non collectif.

Considérant qu'il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ces budgets.

Considérant que les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Assainissement », mais il est nécessaire de les compléter avec les modalités suivantes :

Les prestations d'extension de réseaux d'assainissement collectif confiées à une entreprise :

Pour les prestations d'extension ou de modification de réseaux confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché public, leur prix sera équivalent au prix du marché public, auquel il sera ajouté 8% au titre de la maîtrise d'ouvrage assurée par Roannais Agglomération.

La réalisation de branchement neuf assainissement collectif

Deux forfaits existent pour la facturation des travaux de réalisation de branchement neuf en assainissement collectif remplissant toutes les conditions suivantes :

- Diamètre de branchement inférieur ou égal à 200 mm ;
- Profondeur regard inférieure ou égale à 2 mètres ;
- Branchement réalisé hors lotissement ;
- Longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété.

Dès que l'un de ces critères n'est pas rempli, l'intégralité des travaux est facturé selon devis réalisé à partir du catalogue de tarifs « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Assainissement » sans application de l'un ou l'autre des forfaits.

Par contre, une facturation complémentaire aux forfaits pourra être réalisée en cas de travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'utilisateur.

Par ailleurs, en cas de réalisation simultanée de branchements en eau potable et en assainissement collectif pour un même point d'installation, faisant l'un comme l'autre l'objet d'un forfait d'exécution de branchement, hors extension de réseaux, une minoration de 200 €HT sera appliquée sur le forfait de réalisation de branchement en assainissement collectif correspondant.

L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.

L'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannais Agglomération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve les modalités relatives aux tarifs de prestations et de travaux Assainissement ;
- approuve les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Assainissement » ;
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération ;
- dit que les recettes seront inscrites au budget correspondant.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**N°2020-121**

### **TARIFS PRESTATIONS ET TRAVAUX EAUX PLUVIALES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

**DIVERS**

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations et à fournir divers matériaux dans le cadre de son activité en Eaux pluviales.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eaux pluviales », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les modalités relatives aux tarifs de prestations et travaux Eaux pluviales :

- Les prestations d'extension de réseaux d'eaux pluviales confiées à une entreprise :  
Pour les prestations d'extension ou de modification de réseaux confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché public, leur prix sera équivalent au prix du marché public, auquel il sera ajouté 8% au titre de la maîtrise d'ouvrage assurée par Roannaise de l'Eau.
- La réalisation de branchement neuf eaux pluviales :  
Plusieurs forfaits existent pour la facturation des travaux de réalisation de branchement neuf en eaux pluviales.
  - ❖ Un forfait pour les branchements de diamètre 160 réalisés dans le cadre d'une extension de réseau pour une profondeur maximum du tabouret de branchement de 1,20 m et une longueur maximum de 5 m par rapport à l'axe de la chaussée ou à l'axe du collecteur.
  - ❖ Deux forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 200 mm ;
    - profondeur regard inférieure ou égale à 2 mètres ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété.

Dès que l'un de ces critères n'est pas rempli, l'intégralité des travaux est facturé selon devis réalisé à partir du catalogue de tarifs « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eaux pluviales » sans application de l'un ou l'autre des forfaits.

Par contre, une facturation complémentaire aux forfaits pourra être réalisée en cas de travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'utilisateur.

- L'ensemble de ces tarifs n'est pas soumis à TVA.
- L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eaux pluviales » ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le **22 DEC. 2020**

Le Président

Daniel FRECHET





SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance publique du 3 février 2021 à 18h00****LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M.Gérard MEUNIER	M.Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

**N°2021-56**

**TARIFS 2021  
PRESTATIONS ET  
TRAVAUX  
EAUX PLUVIALES**

**DIVERS**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations et à fournir divers matériaux dans le cadre de son activité en Eaux pluviales.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Eaux pluviales », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les modalités relatives aux tarifs de prestations et travaux Eaux pluviales
- Les prestations d'extension de réseaux d'eaux pluviales confiées à une entreprise :  
Pour les prestations d'extension ou de modification de réseaux confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché public, leur prix sera équivalent au prix du marché public, auquel il sera ajouté 8% au titre de la maîtrise d'ouvrage assurée par Roannaise de l'Eau.
- La réalisation de branchement neuf eaux pluviales :  
Plusieurs forfaits existent pour la facturation des travaux de réalisation de branchement neuf en eaux pluviales.
  - ❖ Un forfait pour les branchements de diamètre 160 réalisés dans le cadre d'une extension de réseau pour une profondeur maximum du tabouret de branchement de 1,20 m et une longueur maximum de 5 m par rapport à l'axe de la chaussée ou à l'axe du collecteur.
  - ❖ Deux forfaits pour les branchements remplissant les conditions suivantes :
    - diamètre de branchement inférieur ou égal à 200 mm ;
    - profondeur regard inférieure ou égale à 2 mètres ;
    - branchement réalisé hors lotissement ;
    - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires, étant précisé que la longueur du branchement se mesure à partir de l'axe de la conduite, jusqu'à la limite de propriété.

Dès que l'un de ces critères n'est pas rempli, l'intégralité des travaux est facturé selon devis réalisé à partir du catalogue de tarifs « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eaux pluviales » sans application de l'un ou l'autre des forfaits.

Par contre, une facturation complémentaire aux forfaits pourra être réalisée en cas de travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'utilisateur.

- L'ensemble de ces tarifs n'est pas soumis à TVA.
- L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.
  - Approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Eaux pluviales » ;
  - Dire que ces tarifs seront applicables à compter du 10/02/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
  - Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**11 FEV. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several sweeping strokes below, crossing over itself.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**N°2020-122**

### **TARIFS PRESTATIONS ET TRAVAUX COURS D'EAU**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

### **DIVERS**

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amené à réaliser de nombreuses prestations dans le cadre de son activité en Cours d'eau.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Cours d'eau ».

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.

L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Cours d'eau » ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le **22 DEC. 2020**

Le Président

Daniel FRECHET



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du 3 février 2021 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

**N°2021-57**

**TARIFS 2021  
PRESTATIONS ET  
TRAVAUX  
GESTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES**

**DIVERS**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations dans le cadre de son activité en Cours d'eau.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Cours d'eau ».

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.

L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Cours d'eau » ;
- Dire que ces tarifs seront applicables à compter du 10/02/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**11 FEV. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du 3 février 2021 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

**N°2021-58**

**TARIFS 2021  
PRESTATIONS ET  
TRAVAUX  
PREVENTION  
INONDATIONS**

**DIVERS**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations dans le cadre de son activité en Défense Inondation.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Prestations et Travaux en Défense inondation ».

L'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.

L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2021 Prestations et travaux en Défense inondation » ;
- Dire que ces tarifs seront applicables à compter du 10/02/2021 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**11 FEV. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
<b>COÛT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
9015	Directeur de projet	100,00
9000	Responsable de projet	75,00
9005	Technicien de projet	60,00
9010	Assistant de projet	45,00
	Coût journalier	
9016	Directeur de projet	750,00
9001	Responsable de projet	562,50
9006	Technicien de projet	450,00
9011	Assistant de projet	337,50

		HT
<b>COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
3870	Agents catégorie A	55,00
3875	Agents catégorie B	40,00
3880	Agents catégorie C	34,00
3882	Agent contrat aidé	20,00
	Coût journalier	
3871	Agents catégorie A	412,50
3876	Agents catégorie B	300,00
3881	Agents catégorie C	255,00
3883	Agent contrat aidé	150,00

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
COUT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS		
	Coût horaire	
4425	Véhicule atelier + agent	42,00
4435	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	45,00
4445	Camion poids lourds + chauffeur	48,00
3863	Tractopelle + chauffeur	48,00
3866	Mini pelle + remorque + chauffeur	48,00
3868	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	145,00
3869	Curage de réseaux + chauffeur	92,00
4470	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	121,00
4421	Matériel pour recherche de fuites sur réseau AEP + agent + véhicule atelier	71,00
	Coût journalier	
4430	Véhicule atelier + agent	315,00
4440	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	337,50
4450	Camion poids lourds + chauffeur	360,00
3865	Tractopelle + chauffeur	360,00
3867	Mini pelle + remorque + chauffeur	360,00
4410	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	1087,50
4415	Curage de réseaux + chauffeur	690,00
4475	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	907,50
4477	Matériel pour recherche de fuites sur réseau AEP + agent + véhicule atelier	532,50

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
<b>PRESTATIONS</b>		
4480	Essais de compactage au pénétromètre dynamique à énergie constante + opérateur (l'unité)	50,00
4565	Pose d'un enregistreur de pression ou débit	110,00
4130	Frais de déplacement pour rendez-vous non respecté par l'utilisateur	44,00
4305	Frais de prélèvement et d'analyse bactériologique d'eau potable	88,00
4390	Forfait de contrôle et réception des réseaux d'eau potable pour immeuble en individualisation	60,00
4306	Attestation de conformité sanitaire par logement individualisé	50,00
	Forfait de contrôle et réception des réseaux d'eau potable des lotissements avant raccordement sur le réseau de Roannaise de l'eau ou intégration dans le domaine de Roannaise de l'Eau :	
	Ce forfait comprend :	
	- les frais de prélèvement et d'analyse bactériologique d'eau potable du réseau	
	- la vérification de la pose des réseaux dans le respect du fascicule 71	
	- la vérification des essais de pression et rédaction du procès-verbal d'essai	
	- la vérification des plans de recollement	
	- la vérification du bon fonctionnement des bouches à clefs avant et/ou après réalisation des enrobés	
	- la vérification de l'accessibilité et du bon état des regards compteurs avant et/ou après réalisation des enrobés	
4310	Pour un nombre de lots < 5	293,00
4315	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	361,00
4320	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	429,00
4325	Par tranche de 10 lots supplémentaires	68,00
	Forfait de contrôle et réception des réseaux d'assainissement des lotissements avant raccordement sur le réseau de Roannais Agglomération (ne valant pas intégration au réseau de Roannais Agglomération)	
	Ce forfait comprend :	
	- la vérification lors de la pose des réseaux du respect du fascicule 70 par l'entreprise chargée de la pose	
	- la vérification des essais d'étanchéité et du passage caméra	
	- la vérification des plans de recollement	
	- la vérification des regards de visite et des regards branchements avant réalisation des enrobés	
4330	Pour un nombre de lots < 5	116,00
4335	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	184,00
4340	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	252,00
4345	Par tranche de 10 lots supplémentaires	68,00

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
	<p>Forfait de contrôle et réception des réseaux d'assainissement des lotissements <u>avant intégration</u> dans le réseau de Roannais Agglomération</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vérification de la pose des réseaux du respect du fascicule 70</li> <li>- la réalisation d'un passage caméra et la vérification des essais d' étanchéité</li> <li>- la vérification des plans de recollement et intégration dans le SIG de Roannaise de l'eau</li> <li>- la vérification des regards de visite et des regards branchements</li> </ul> <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation des essais d'étanchéité</li> <li>- le curage éventuel des réseaux existants</li> </ul>	
4350	Pour un nombre de lots < 5	525,00
4355	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	615,00
4360	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	750,00
4365	Par tranche de 10 lots supplémentaires	180,00

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
FOURNITURE D'UN COMPTEUR PROVISoire POUR UNE DUREE INFERIEURE OU EGALE A 2 MOIS		
2-659	Forfait pour une consommation enregistrée < 5 m3	128,00
2-657	Forfait pour une consommation enregistrée comprise entre 5 à 19 m3	194,00
2-658	Forfait pour une consommation enregistrée comprise entre 20 à 50 m3	286,00
2-785	Si conso > 50 m3, prix du m3 au-delà du 50ième m3	1,19

		HT
ETABLISSEMENT/ REMISE DE DOCUMENTS		
	Coût horaire	
4485	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	45,00
4490	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	60,00
	Coût journalier	
4495	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	337,50
4550	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	450,00
4555	Réalisation d'un rapport d'inspection caméra sur réseaux (l'unité)	110,00

		HT
PHOTOCOPIE - L'UNITE		
	Copie noir et blanc de format A4	0,025
	Copie couleur de format A4	0,250

		HT
VENTE DE GOURDE		
	Prix unitaire	5,75

1. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAU POTABLE

		HT
<b>MISE A DISPOSITION D'UN SITE POUR FORMATION DE TYPE "C.A.T.E.C." A DES ORGANISMES EXTERIEURS (travail en espace confiné)</b>		
4560	Forfait pour une journée	600,00
4561	Forfait pour deux journées consécutives	1 000,00

		HT
<b>MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION A DES ORGANISMES EXTERIEURS</b>		
	Forfait pour une demi-journée ou soirée	150,00

		HT
<b>MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE LEGER A DES ORGANISMES EXTERIEURS</b>		
	Forfait de mise à disposition pour une demi-journée, pour un nombre de kilomètres inférieur ou égal à 100	50,00
	Montant du km au-delà de 100 km réalisés par forfait de mise à disposition	0,25

		HT
<b>PENALITES / RECOURS HUISSIER DE JUSTICE</b>		
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris du scellé du dispositif de comptage	
2-788	Pénalité suite première constatation	170,00
2-789	Pénalité pour chaque constatation suivante	300,00
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris partiel ou total du dispositif de comptage	
2-790	Pénalité suite première constatation	300,00
2-791	Pénalité pour chaque constatation suivante	530,00
	Pénalité sur simple constatation pour prise non autorisée sur PI ou autre ouvrage public	
2-656	Pénalité suite première constatation	500,00
2-793	Pénalité pour chaque constatation suivante	880,00
	Valise compteur mobile détériorée ou non restituée	
2-794	Forfait	1 200,00
4-450	Recours au constat d'huissier sur site	350,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>			
1-102	Découpage de chaussée au disque ou à la bêche	le m	5,50
1-103	Démontage et démolition de chaussée et trottoir	le m2	7,00
1-104	Décapage et remise en place de terre végétale	le m2	1,10
1-105	Démolition de maçonnerie	le m3	125,00
1-137	Percement de mur, d'ouvrage béton ou en pierre selon l'épaisseur exprimée décimètre par perçage	le dm	22,00
Tranchées et terrassements			
4-200	Terrassement mécanique	le m3	26,00
4-203	Terrassement mécanique à l'aspiratrice-excavatrice	le m3	50,00
4-205	Terrassement manuel	le m3	55,00
4-210	Plus-value pour présence de rocher nécessitant l'utilisation d' un brise roche hydraulique	le m3	25,00
4-215	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur inférieure ou égale à 3m	le m2	15,00
4-216	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur supérieure à 3m	le m2	30,00
Réfection de tranchées - Réfection de voirie - Travaux divers			
1-128	Fourniture et mise en place de sable 0/4 pour lit de pose et enrobage des canalisations	le m3	32,00
1-129	Fourniture et mise en place de matériau 6/20	le m3	31,00
1-130	Fourniture et mise en place de matériau de carrière 0/31.5	le m3	30,00
1-135	Fourniture et mise en place de matériau d'enrochement	le m3	65,00
1-109	Réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid	le m2	18,00
1-131	Réfection de chaussée définitive en enrobé à chaud	le m2	65,00
1-112	Réfection de chaussée en enduit bicouche	le m2	10,00
1-113	Réfection de tranchée en gore	le m2	8,00
1-114	Réfection de trottoir en béton de ciment	le m2	50,00
1-136	Réfection de trottoir en béton désactivé	le m2	120,00
1-115	Dépose et repose de pavés auto-bloquants	le m2	50,00
1-132	Fourniture et mise en place de béton de tranchée autocompactant	le m3	170,00
1-126	Fourniture et mise en place de béton mousse pour remplissage de collecteurs	le m3	126,00
1-133	Fourniture et mise en place béton dosée à 300 kg	le m3	210,00
1-119	Coffrage	le m2	6,00
1-120	Armatures	le kg	4,00
1-121	Maçonnerie en agglomérés	le m2	37,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
1-134	Dépose et repose de bordure et caniveau sans fourniture	le m	42,00
1-123	Fourniture et pose de bordure de trottoir ou caniveau	le m	26,00
1-124	Mise à niveau de bouche à clé après réfection définitive de chaussée ou trottoir	l'unité	26,00
<b>TRAVAUX D'EAU POTABLE</b>			
	Forfait préparation de chantier		
4-300	Organisation de chantier		158,00
4-301	Organisation et gestion de chantier		315,00
<b>CONDUITES</b>			
	Fourniture et pose de canalisation en polyéthylène (y compris grillage avertisseur)		
2-725	Canalisation polyéthylène 25 mm (renforcé pour désinfection au bioxyde)	le m	8,00
2-726	Canalisation polyéthylène 32 mm (renforcé pour désinfection au bioxyde)	le m	9,00
2-727	Canalisation polyéthylène 40 mm (renforcé pour désinfection au bioxyde)	le m	10,00
2-728	Canalisation polyéthylène 50 mm (renforcé pour désinfection au bioxyde)	le m	12,00
2-714	Canalisation polyéthylène 63 mm	le m	15,00
2-715	Canalisation polyéthylène 75 mm	le m	21,00
2-716	Canalisation polyéthylène 90 mm	le m	27,00
2-717	Canalisation polyéthylène 110 mm	le m	42,00
2-718	Canalisation polyéthylène 125 mm	le m	45,00
2-719	Canalisation polyéthylène 140 mm	le m	48,00
2-720	Canalisation polyéthylène 160 mm	le m	58,00
2-721	Canalisation polyéthylène 180 mm	le m	63,00
2-722	Canalisation polyéthylène 200 mm	le m	96,00
2-723	Canalisation polyéthylène 225 mm	le m	105,00
2-724	Canalisation polyéthylène 250 mm	le m	158,00
	Gaine annelée de couleur bleue		
2-625	Diamètre extérieur de 50 mm	le m	5,30
2-626	Diamètre extérieur de 90 mm	le m	7,40
2-627	Désinfection des conduites et des branchements d'eau potable	forfait	130,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
	Fourniture et pose de canalisation en fonte ductile série EAU POTABLE		
2-315	Canalisation fonte 60 mm	le m	28,00
2-316	Canalisation fonte 80 mm	le m	35,00
2-317	Canalisation fonte 100 mm	le m	40,00
2-318	Canalisation fonte 125 mm	le m	42,00
2-319	Canalisation fonte 150 mm	le m	53,00
2-320	Canalisation fonte 200 mm	le m	65,00
2-321	Canalisation fonte 250 mm	le m	84,00
2-322	Canalisation fonte 300 mm	le m	120,00
2-323	Canalisation fonte 350 mm	le m	147,00
2-324	Canalisation fonte 400 mm	le m	170,00
2-325	Canalisation fonte 450 mm	le m	195,00
2-761	Canalisation fonte 500 mm	le m	220,00
2-762	Canalisation fonte 600 mm	le m	290,00
	Fourniture et pose de conduite en PVC rigide 16 bars		
2-326	Canalisation PVC DN 32 mm	le m	6,30
2-327	Canalisation PVC DN 40 mm	le m	8,40
2-328	Canalisation PVC DN 50 mm	le m	11,00
2-329	Canalisation PVC DN 63 mm	le m	11,00
2-331	Canalisation PVC DN 75 mm	le m	16,00
2-332	Canalisation PVC DN 90 mm	le m	26,00
	Fourniture et pose de conduite PVC-BO rigide 16 bars		
2-333	Canalisation PVC-BO DN 110 mm	le m	37,00
2-334	Canalisation PVC-BO DN 125 mm	le m	53,00
2-335	Canalisation PVC-BO DN 140 mm	le m	63,00
2-336	Canalisation PVC-BO DN 160 mm	le m	74,00
2-337	Canalisation PVC-BO DN 200 mm	le m	115,00
2-338	Calorifugeage de conduite et accessoires	le m	126,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
	<p>Fourniture et pose de pièces de raccords en fonte pour canalisation en fonte ductile</p> <p><i>Fourniture et pose en fond de fouille ouverte de pièces de raccords en fonte pour canalisations en fonte ductile à emboîtement par joint comprimé y compris la fourniture et la pose de toutes les pièces de raccord et d'étanchéité suivant l'équivalence métrique ci-après:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une bride unie est équivalent à 1.00 mètre de conduite.</li> <li>- un bout express est équivalent à 2.50 mètres de conduite.</li> <li>- un manchon droit est équivalent à 3.20 mètres de conduite.</li> <li>- un cône à deux emboîtements est équivalent à 3.40 mètres de conduite.</li> <li>- une bride de réduction (calculée en longueur équivalente dans le petit diamètre) est équivalent à 3.40 mètres de conduite.</li> <li>- un coude à 2 emboîtements est équivalent à 3.50 mètres de conduite.</li> <li>- un té à 2 emboîtements et 1 tubulure à bride est équivalent à 3.70 mètres de conduite.</li> <li>- une plaque pleine est équivalent à 1 mètre de conduite.</li> </ul> <p><i>Ces prix s'entendent également pour les raccordements en fonte sur les canalisations en PVC ou en PeHd.</i></p>		
2-339	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 60 mm	le m	28,00
2-340	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 80 mm	le m	35,00
2-341	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 100 mm	le m	40,00
2-342	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 125 mm	le m	42,00
2-343	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 150 mm	le m	53,00
2-344	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 200 mm	le m	65,00
2-345	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 250 mm	le m	84,00
2-346	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 300 mm	le m	120,00
2-347	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 350 mm	le m	147,00
2-348	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 400 mm	le m	170,00
2-349	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 450 mm	le m	195,00
2-763	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 500 mm	le m	220,00
2-764	Pièces de raccords en fonte diamètre nominal 600 mm	le m	290,00
	<p>Fourniture et pose d'adaptateur à bride autobloquant pour canalisation fonte TYPE MAJOR STOP</p>		
2-350	Pour canalisation fonte DN 60 mm	l'unité	37,00
2-351	Pour canalisation fonte DN 80 mm	l'unité	53,00
2-352	Pour canalisation fonte DN 100 mm	l'unité	63,00
2-353	Pour canalisation fonte DN 125 mm	l'unité	77,00
2-354	Pour canalisation fonte DN 150 mm	l'unité	100,00
2-355	Pour canalisation fonte DN 200 mm	l'unité	126,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
	Fourniture et pose d'adaptateur à bride autobloquant pour PeHd ou PVC, TYPE MAJOR STOP		
2-356	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 40 mm	l'unité	12,00
2-357	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 50	l'unité	23,00
2-358	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 63	l'unité	32,00
2-645	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 75	l'unité	34,00
2-359	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 90	l'unité	37,00
2-360	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 110	l'unité	42,00
2-361	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 125	l'unité	63,00
2-362	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 160	l'unité	74,00
2-363	Adaptateur à bride autobloquant PeHd ou PVC ø ext 200	l'unité	105,00
	Fourniture et pose d'un coude en fonte ductile à brides au 1/4, 1/8, 1/16, ou 1/32 DN 60 à 450		
2-364	Coude fonte à brides DN 60	l'unité	42,00
2-365	Coude fonte à brides DN 80	l'unité	47,00
2-366	Coude fonte à brides DN 100	l'unité	55,00
2-367	Coude fonte à brides DN 125	l'unité	63,00
2-368	Coude fonte à brides DN 150	l'unité	95,00
2-369	Coude fonte à brides DN 200	l'unité	137,00
2-370	Coude fonte à brides DN 250	l'unité	231,00
2-371	Coude fonte à brides DN 300	l'unité	336,00
2-372	Coude fonte à brides DN 350	l'unité	441,00
2-373	Coude fonte à brides DN 400	l'unité	557,00
2-374	Coude fonte à brides DN 450	l'unité	840,00
	Fourniture et pose d'un manchon de réparation à double mâchoires		
2-375	Manchon de réparation DN 60 mm	l'unité	84,00
2-376	Manchon de réparation DN 80 mm	l'unité	95,00
2-377	Manchon de réparation DN 100 mm	l'unité	105,00
2-378	Manchon de réparation DN 125 mm	l'unité	126,00
2-379	Manchon de réparation DN 150 mm	l'unité	147,00
2-380	Manchon de réparation DN 200 mm	l'unité	158,00
2-381	Manchon de réparation DN 250 mm	l'unité	179,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
2-382	Manchon de réparation DN 300 mm	l'unité	210,00
2-383	Manchon de réparation DN 350 mm	l'unité	315,00
2-384	Manchon de réparation DN 400 mm	l'unité	336,00
2-385	Manchon de réparation DN 450 mm	l'unité	420,00
	Fourniture et pose d'un manchon fonte type Gibault		
2-743	Manchon DN 60 mm	l'unité	60,00
2-744	Manchon DN 80 mm	l'unité	72,00
2-745	Manchon DN 100 mm	l'unité	85,00
2-746	Manchon DN 125 mm	l'unité	105,00
2-747	Manchon DN 150 mm	l'unité	115,00
2-748	Manchon DN 200 mm	l'unité	180,00
	Fourniture et pose d'un manchon long en laiton pour canalisation PeHd		
2-730	Pour PeHd 25	l'unité	21,00
2-731	Pour PeHd 32	l'unité	30,00
2-732	Pour PeHd 40	l'unité	45,00
2-733	Pour PeHd 50	l'unité	90,00
2-734	Pour PeHd 63	l'unité	160,00
	Fourniture et pose d'un manchon fonte autobuté pour canalisation PeHd		
2-765	Pour PeHd 63	l'unité	105,00
2-766	Pour PeHd 75	l'unité	125,00
2-767	Pour PeHd 90	l'unité	140,00
2-768	Pour PeHd 110	l'unité	160,00
2-769	Pour PeHd 125	l'unité	185,00
2-770	Pour PeHd 140	l'unité	200,00
2-771	Pour PeHd 160	l'unité	240,00
2-772	Pour PeHd 180	l'unité	245,00
	Fourniture et pose de manchons électrosoudables		
2-735	Manchon électrosoudable pour PeHd 25	l'unité	22,00
2-736	Manchon électrosoudable pour PeHd 32	l'unité	24,00
2-737	Manchon électrosoudable pour PeHd 40	l'unité	26,00
2-738	Manchon électrosoudable pour PeHd 50	l'unité	28,00
2-739	Manchon électrosoudable pour PeHd 63	l'unité	35,00
2-396	Manchon électrosoudable DN 75	l'unité	38,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
2-397	Manchon électrosoudable DN 90	l'unité	40,00
2-398	Manchon électrosoudable DN 110	l'unité	45,00
2-399	Manchon électrosoudable DN 125	l'unité	55,00
2-400	Manchon électrosoudable DN 140	l'unité	121,00
2-401	Manchon électrosoudable DN 160	l'unité	126,00
2-773	Manchon électrosoudable DN 180	l'unité	150,00
	Fourniture et pose de réductions électrosoudables		
2-795	Réductions 63-50	l'unité	64,00
2-796	Réductions 50-40	l'unité	48,00
2-797	Réductions 50-32	l'unité	47,00
2-798	Réductions 40-32	l'unité	34,00
2-799	Réductions 40-25	l'unité	35,00
2-800	Réductions 32-25	l'unité	22,00
	Fourniture et pose d'un collet bride anti fluage pour PeHd		
2-774	Collet bride DN 50	l'unité	105,00
2-775	Collet bride DN 63	l'unité	80,00
2-776	Collet bride DN 75	l'unité	135,00
2-777	Collet bride DN 90	l'unité	140,00
2-778	Collet bride DN 110	l'unité	145,00
2-779	Collet bride DN 125	l'unité	150,00
2-781	Collet bride DN 140	l'unité	280,00
2-409	Collet bride DN 160	l'unité	320,00
2-782	Collet bride DN 180		350,00
	Fourniture et pose d'une manchette fonte à brides		
2-413	Manchette à brides DN 60 mm	l'unité	84,00
2-414	Manchette à brides DN 80 mm	l'unité	95,00
2-415	Manchette à brides DN 100 mm	l'unité	105,00
2-416	Manchette à brides DN 125 mm	l'unité	126,00
2-417	Manchette à brides DN 150 mm	l'unité	158,00
2-418	Manchette à brides DN 200 mm	l'unité	242,00
	Fourniture et pose d'un cône fonte à brides		
2-419	Cône fonte à brides DN60/dn40à50	l'unité	32,00
2-420	Cône fonte à brides DN80/dn40à65	l'unité	37,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
2-421	Cône fonte à brides DN100/dn40à80	l'unité	53,00
2-422	Cône fonte à brides DN125/dn40à100	l'unité	63,00
2-423	Cône fonte à brides DN150/dn40à125	l'unité	74,00
2-424	Cône fonte à brides DN200/dn100à150	l'unité	116,00
2-425	Cône fonte à brides DN250/dn150à200	l'unité	137,00
2-426	Cône fonte à brides DN300/dn150à250	l'unité	263,00
2-427	Cône fonte à brides DN350/dn200à300	l'unité	420,00
2-428	Cône fonte à brides DN400/dn250-300-350	l'unité	473,00
2-429	Cône fonte à brides DN450/dn300à400	l'unité	735,00
	Fourniture et pose d'un té fonte à brides		
2-430	Té fonte à brides DN60/dn40à60	l'unité	53,00
2-431	Té fonte à brides DN80/dn40à80	l'unité	74,00
2-432	Té fonte à brides DN100/dn40à100	l'unité	79,00
2-433	Té fonte à brides DN125/dn40à125	l'unité	95,00
2-434	Té fonte à brides DN150/dn40à150	l'unité	116,00
2-435	Té fonte à brides DN200/dn40à200	l'unité	179,00
2-436	Té fonte à brides DN250/dn60à250	l'unité	347,00
2-437	Té fonte à brides DN300/dn60à300	l'unité	473,00
2-438	Té fonte à brides DN350/dn60à350	l'unité	651,00
	<b>ROBINETTERIE - FONTAINERIE - APPAREILS DE PRODUCTION</b>		
	Fourniture et pose d'un robinet-vanne à opercule		
2-498	Robinet vanne DN 40	l'unité	105,00
2-499	Robinet vanne DN 50	l'unité	115,00
2-500	Robinet vanne DN 65	l'unité	126,00
2-501	Robinet vanne DN 80	l'unité	147,00
2-502	Robinet vanne DN 100	l'unité	179,00
2-503	Robinet vanne DN 125	l'unité	294,00
2-504	Robinet vanne DN 150	l'unité	315,00
2-505	Robinet vanne DN 200	l'unité	557,00
2-506	Robinet vanne DN 250	l'unité	945,00
2-507	Robinet vanne DN 300	l'unité	1 260,00
	Fourniture et pose d'un robinet-vanne à papillon à brides		
2-508	Robinet-vanne à papillon DN 300	l'unité	2 625,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
2-509	Robinet-vanne à papillon DN 350	l'unité	2 835,00
2-510	Robinet-vanne à papillon DN 400	l'unité	3 150,00
2-511	Robinet-vanne à papillon DN 450	l'unité	5 775,00
2-512	Bouche à clé complète pour robinet-vanne	l'unité	95,00
2-513	Fourniture et pose d'une bouche à clé réhaussable	l'unité	66,00
2-514	Fourniture et pose d'une ventouse automatique DN 40/60	l'unité	273,00
2-521	Fourniture et pose d'une bouche de lavage DN 40	l'unité	441,00
2-740	Coffre ventouse dn 32	l'unité	490,00
2-741	Coffre ventouse dn 50	l'unité	520,00
	Forfait d'intervention pour raccordement sur canalisation existante (non compris toutes les pièces de raccord)  <i>Ce prix comprend tous les frais liés au raccordement d'un tuyau sur une canalisation en fonte existante quelles que soient ses caractéristiques, en fond de fouille ouverte, y compris le dégagement manuellement de la zone à raccorder, les difficultés de soutènement de la conduite en place, de démontage de joints ou divers éléments en place, ainsi que les difficultés de sectionnement de la conduite en fond de fouille et les temps d'attente éventuels pour coupure d'eau.</i>		
2-600	Forfait de raccordement sur canalisation DN < 300 mm inclus	l'unité	420,00
2-601	Forfait de raccordement sur canalisation - 300 mm < DN < 450 mm inclus	l'unité	630,00
2-602	Forfait de raccordement sur canalisation - 450 mm < DN < 600 mm inclus	l'unité	840,00
	Dispositif complet de prise en charge sur conduite jusqu'à 200 mm inclus  <i>Fourniture et pose d'un dispositif complet de prise en charge, sur une conduite de DN inférieur ou égal à 200 mm en fonte. Ce prix comprend la fourniture et pose des éléments suivants :</i> - collier de prise en charge, - robinet en bronze à boisseau inversé de prise en charge de type Sainte Lizaigne ou modèle équivalent, - une bouche à clé réhaussable type SODIF ERMV ou modèle équivalent comprenant tête, tube allonge, tabernacle avec sa plaque, fourniture et pose de briques, - les pièces de raccordement et d'étanchéité nécessaires à l'assemblage des divers éléments.		
2-603	Dispositif complet de prise en charge DN20	l'unité	430,00
2-604	Dispositif complet de prise en charge DN25	l'unité	440,00
2-605	Dispositif complet de prise en charge DN32	l'unité	480,00
2-606	Dispositif complet de prise en charge DN40	l'unité	530,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
	Dispositif complet de prise en charge sur conduite de 200 mm à 600 mm inclus  <i>Fourniture et pose d'un dispositif complet de prise, sur une conduite en fonte de DN compris entre 200 mm et 600 mm inclus. Ce prix comprend la fourniture et pose des éléments suivants :</i> - collier de prise en charge, - robinet en bronze à boisseau inversé de prise en charge de type Sainte Lizaigne ou modèle équivalent, - une bouche à clé réhaussable type SODIF ERMV ou modèle équivalent comprenant tête, tube allonge, tabernacle avec sa plaque, fourniture et pose de briques, - les pièces de raccordement et d'étanchéité nécessaires à l'assemblage des divers éléments.		
2-607	Dispositif complet de prise en charge DN20	l'unité	490,00
2-608	Dispositif complet de prise en charge DN25	l'unité	520,00
2-609	Dispositif complet de prise en charge DN32	l'unité	560,00
2-610	Dispositif complet de prise en charge DN40	l'unité	590,00
2-611	Plus value pour robinet de prise vertical	l'unité	90,00
2-660	Plus value pour prise en charge avec collier et robinet en Pehd à souder y compris manchons électrosoudables de raccordement	l'unité	120,00
	Fourniture et pose d'un collier d'obturation		
2-612	Collier d'obturation DN 60	l'unité	28,00
2-613	Collier d'obturation DN 80	l'unité	30,00
2-614	Collier d'obturation DN 100	l'unité	32,00
2-615	Collier d'obturation DN 125	l'unité	34,00
2-616	Collier d'obturation DN 150	l'unité	45,00
2-617	Collier d'obturation DN 200	l'unité	50,00
2-618	Collier d'obturation DN 250	l'unité	58,00
2-619	Collier d'obturation DN 300	l'unité	80,00
2-620	Collier d'obturation DN 350	l'unité	83,00
2-621	Collier d'obturation DN 400	l'unité	88,00
2-622	Collier d'obturation DN 450	l'unité	110,00
2-623	Collier d'obturation DN 500	l'unité	125,00
2-624	Collier d'obturation DN 600	l'unité	170,00
	Fourniture et pose d'un collier de prise en charge à tubulure bride y compris perçage de la conduite		
4-500	Diamètre 150 x 80	l'unité	462,00
4-501	Diamètre 200 x 60, 200 x 80 ou 200 x 100	l'unité	714,00
4-502	Diamètre 250 x 60, 250 x 80 ou 250 x 100	l'unité	835,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
4-503	Diamètre 300 x 60 , 300 x 80 , 300 x 100 ou 300 x 150	l'unité	908,00
4-504	Diamètre 350 x 60 , 350 x 80 , 350 x 100 , 350 x 150 ou 350 x 200	l'unité	996,00
4-505	Diamètre 400 x 60 , 400 x 80 , 400 x 100 , 400 x 150 ou 400 x 200	l'unité	1 008,00
4-506	Diamètre 450 x 60 , 450 x 80 , 450 x 100 , 450 x 150 ou 450 x 200	l'unité	1 082,00
4-507	Diamètre 500 x 60 , 500 x 80 , 500 x 100 , 500 x 150 ou 500 x 200	l'unité	1 239,00
4-508	Diamètre 600 x 60 , 600 x 80 , 600 x 100 , 600 x 150 ou 600 x 200	l'unité	1 344,00
<b>DEFENSE INCENDIE</b>			
Fourniture et pose			
3101	Poteau incendie sous coffre DN 80mm	l'unité	1 400,00
3102	Poteau incendie sous coffre DN 100mm avec vidange extractible	l'unité	1 450,00
3103	Poteau incendie sous coffre DN 100mm renversable avec vidange extractible	l'unité	1 550,00
3104	Poteau incendie à prise apparentes DN 100mm avec vidange extractible	l'unité	1 450,00
3106	Poteau incendie à prise apparentes DN 100mm renversable avec vidange extractible	l'unité	1 550,00
3107	Poteau incendie DN 150mm renversable	l'unité	2 400,00
3065	Réhausse poteau incendie de 5 cm	l'unité	45,00
3066	Réhausse poteau incendie de 15 cm	l'unité	67,00
3067	Réhausse poteau incendie de 25 cm	l'unité	81,00
2-742	Bouche incendie DN 100 incongelable	l'unité	595,00
4-530	Kit de réparation pour Poteau Incendie type choc	l'unité	115,00
2-653	Kit coffre composite de réhabilitation pour PI DN 100	l'unité	510,00
2-654	Kit coffre composite de réhabilitation pour PI DN 150	l'unité	590,00
3081	Bouchon symétrique diamètre 65 pour Poteau à prises apparentes	l'unité	60,00
3082	Bouchon symétrique diamètre 100 pour Poteau à prises apparentes	l'unité	80,00
3083	Bouchon symétrique diamètre 65 pour Poteau type Emeraude	l'unité	30,00
3084	Bouchon symétrique diamètre 100 pour Poteau type Emeraude	l'unité	40,00
3076	Ensemble de commande tige manœuvre pour poteau d'incendie DN 100	l'unité	158,00
3077	Ensemble de commande tige manœuvre pour poteau d'incendie DN 150	l'unité	242,00
4-520	Système de purge pour poteau d'incendie	l'unité	105,00
4-525	Barrière de protection pour poteau d'incendie	l'unité	275,00
Fourniture et pose d'une esse de réglage en fonte à brides			
2-410	Esse de réglage DN 80	l'unité	95,00
2-411	Esse de réglage DN 100	l'unité	105,00
2-412	Esse de réglage DN 150	l'unité	168,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

			HT
4-100	Contrôle, essai débit-pression d'un PEI (point eau incendie), prix unitaire pour moins de 10 PEI	l'unité	75,00
4-101	Contrôle, essai débit-pression d'un PEI (point eau incendie), prix unitaire pour au moins 10 PEI	l'unité	45,00
COMPTAGE			
	Clapet antipollution type EA avec purges diamètre (l'unité)		
2990	Diamètre 15		14,00
2995	Diamètre 20		25,00
3000	Diamètre 30		58,00
3005	Diamètre 40		71,00
	Clapet antipollution type 402B diamètre (l'unité)		
3010	Diamètre 60		118,00
3015	Diamètre 80		173,00
3020	Diamètre 100		242,00
	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte mono comptage		
4-540	Pour compteur dn 15		275,00
4-541	Pour compteur dn 20		385,00
2-655	Fourniture protection antigel sur regard compteur type compact		45,00
4-560	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte hors sol mono comptage pour compteur DN15		380,00
4-561	Fourniture porte de remplacement pour borne de comptage hors sol		55,00
	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte double comptage		
4-562	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte pour 2 compteurs		420,00
4-563	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte pour 3 compteurs		540,00
4-564	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte pour 4 compteurs		715,00
4-566	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte pour 5 compteurs		810,00
4-544	Fourniture et pose regard compteur type borne compacte jusqu'à 6 compteurs		995,00
	Fourniture et pose regard compteur béton pour comptage gros diamètres		
4-565	Regard pour compteur d'eau $\leq 30$ mm sous espaces verts		450,00
4-546	Regard pour compteur d'eau DN $\geq 40$ mm sous voirie		2 200,00
4-547	Regard pour compteur d'eau DN $\geq 40$ mm sous esp verts		1 500,00
	Fourniture et pose d'un regard incongelable sous voie publique pour déplacement du compteur d'eau (terrassement, remblai et réfection du branchement jusqu'au compteur existant)		
3885	Regard incongelable monocomptage		580,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

		HT
3045	Borne fontaine incongelable L'unité	1 615,00
3046	Porte de borne fontaine	196,00
3047	Clapet de borne fontaine	29,00
3050	Borne de puisage incongelable (l'unité) Diamètre 80	2 145,00
3048	Borne de puisage incongelable DN 40	1 840,00
3051	Porte de coffre, couvercle et serrure borne de puisage DN 80	368,00
3052	Sous-ensemble de commande : écrou, tube, ensemble clapet	117,00
3053	Guide clapet DN 65/80	38,00
	<b>DISPOSITIF COMPLET DE COMPTAGE</b>	
3955	Pose d'un dispositif de comptage : robinet avant compteur, clapet anti-retour dans un regard non équipé + pose compteur Diamètre de 15 mm	152,00
3960	Diamètre de 20 mm	163,00
3965	Diamètre de 30 mm	252,00
3970	Diamètre de 40 mm	278,00
4238	Plus value pour mise en place d'un dispositif de comptage supplémentaire dans un regard existant  <i>Ce prix s'applique en plus value au prix de pose d'un compteur dans un regard non équipé, pour la création d'un comptage supplémentaire (pose d'un té, d'un collier de prise en charge ou création d'une nourrice) à l'intérieur d'un regard de comptage de dimensions adéquates.</i>	65,00
4240	Pose d'un compteur dans un regard équipé Pour un compteur de 15 mm	110,00
4245	Pour un compteur de 20 mm	110,00
4250	Pour un compteur de 30 mm	126,00
4255	Pour un compteur de 40 mm	126,00
3975	Pour un compteur de 60 mm	210,00
3980	Pour un compteur de 80 mm	231,00
3985	Pour un compteur de 100 mm	252,00
3990	Pour un compteur de 150 mm	299,00
4256	Pose d'un compteur dans le cadre d'une individualisation Forfait pour pose d'un seul compteur	110,00
4258	En cas de pose en simultané de plusieurs compteurs : forfait par compteur et dès le 1er compteur posé	55,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

		HT
3991	Dépose d'un compteur en place et repose d'un compteur dans un regard équipé Pour un compteur DN 15 ou DN 20	120,00
4041	Dépose et repose d'un compteur et étalonnage sur banc d'épreuve Pour un compteur de diamètre de 15 mm à 40 mm	310,00
4042	Pour un compteur de diamètre de 60 mm à 100mm	520,00
4260	Dépose d'un compteur Pour un compteur de 15 mm	113,00
4265	Pour un compteur de 20 mm	113,00
4270	Pour un compteur de 30 mm	145,00
4275	Pour un compteur de 40 mm	145,00
4280	Pour un compteur de 60 mm	165,00
4285	Pour un compteur de 80 mm	165,00
4290	Pour un compteur de 100 mm	286,00
4295	Pour un compteur de 150 mm	286,00
4300	Fermeture ou ouverture de branchement	51,00
4301	Remise en service d'un compteur individualisé	51,00
4302	Remise en service d'un compteur et/ou d'un branchement en urgence (intervention demandée moins de 48h ouvrées à l'avance et/ou à réaliser durant le temps d'astreinte - soir, week-end, jours de fermeture ou jours fériés-)	102,00
4-531	Exécution d'un branchement neuf eau potable réalisé dans le cadre d'une d'extension du réseau présentant les critères suivants : - diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm - profondeur génératrice supérieure à la canalisation intérieure ou égale à 1,5 m - branchement réalisé hors lotissement - longueur du branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété) - système mono-comptage - compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm y compris la pose du compteur Forfait pour un branchement dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	980,00
4-532	Plus value au mètre linéaire complémentaire au-delà de 5 mètres (Longueur maximum du brcht 10 mètres)	130,00
4-533	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur de la génératrice de la canalisation supérieure à 1,50 m et inférieure à 1,80 m	80,00
4-534	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur de la génératrice de la canalisation supérieure à 1,80 m	120,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

		HT
4-548	<p>Exécution d'un branchement neuf eau potable présentant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système mono-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm y compris la pose du compteur</p> <p>Forfait pour un branchement dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires</p>	1 835,00
4-552	<p>Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement eau potable, dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires et présentant les caractéristiques ci-dessous, avec un branchement en assainissement collectif pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait de branchement (hors extension de réseaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système mono-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm y compris la pose du compteur</p>	1 635,00
4-549	<p>Forfait pour un branchement dont la longueur est supérieure à 5 mètres linéaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires</p>	2 250,00
4-553	<p>Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement eau potable, dont la longueur est supérieure à 5 mètres linéaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires et présentant les caractéristiques ci-dessous, avec un branchement en assainissement collectif pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait de branchement (hors extension de réseaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 25 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système mono-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm y compris la pose du compteur</p>	2 050,00

## 2. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAU POTABLE

		HT
4-550	<p>Exécution d'un branchement neuf eau potable présentant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 32 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système double-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm, y compris la pose du compteur</p> <p>Forfait pour un branchement dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires</p>	2 150,00
4-554	<p>Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement eau potable dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires et présentant les caractéristiques ci-dessous, avec un branchement en assainissement collectif pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait de branchement (hors extension de réseaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 32 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système double-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm, y compris la pose du compteur</p>	1 950,00
4-551	<p>Forfait pour un branchement dont la longueur est supérieure à 5 mètres linéaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires</p>	2 600,00
4-555	<p>Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement eau potable, dont la longueur est supérieure à 5 mètres linéaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires et présentant les caractéristiques ci-dessous, avec un branchement en assainissement collectif pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait de branchement (hors extension de réseaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diamètre de branchement inférieur ou égal à 32 mm</li> <li>- profondeur génératrice supérieure de la canalisation inférieur ou égale à 1,5 m</li> <li>- branchement réalisé hors lotissement</li> <li>- longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limite de propriété)</li> <li>- système double-comptage</li> </ul> <p>compteur de diamètre inférieur ou égal à 15 mm, y compris la pose du compteur</p>	2 400,00

3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

ASSAINISSEMENT

		HT
<b>COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
9015	Directeur de projet	100,00
9000	Responsable de projet	75,00
9005	Technicien de projet	60,00
9010	Assistant de projet	45,00
	Coût journalier	
9016	Directeur de projet	750,00
9001	Responsable de projet	562,50
9006	Technicien de projet	450,00
9011	Assistant de projet	337,50

		HT
<b>COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
3870	Agents catégorie A	55,00
3875	Agents catégorie B	40,00
3880	Agents catégorie C	34,00
3882	Agent contrat aidé	20,00
	Coût journalier	
3871	Agents catégorie A	412,50
3876	Agents catégorie B	300,00
3881	Agents catégorie C	255,00
3883	Agent contrat aidé	150,00

3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

ASSAINISSEMENT

		HT
<b>COÛT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS</b>		
	Coût horaire	
4425	Véhicule atelier + agent	42,00
4435	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	45,00
4445	Camion poids lourds + chauffeur	48,00
3863	Tractopelle + chauffeur	48,00
3866	Mini pelle + remorque + chauffeur	48,00
3868	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	145,00
3869	Curage de réseaux + chauffeur	92,00
4470	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	121,00
4421	Matériel pour recherche de fuites sur réseau AEP + agent + véhicule atelier	71,00
	Coût journalier	
4430	Véhicule atelier + agent	315,00
4440	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	337,50
4450	Camion poids lourds + chauffeur	360,00
3865	Tractopelle + chauffeur	360,00
3867	Mini pelle + remorque + chauffeur	360,00
4410	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	1087,50
4415	Curage de réseaux + chauffeur	690,00
4475	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	907,50

		HT
<b>PRESTATIONS</b>		
4480	Essais de compactage au pénétromètre dynamique à énergie constante + opérateur (l'unité)	50,00
4565	Pose d'un enregistreur de pression ou débit	110,00
4130	Frais de déplacement pour rendez-vous non respecté par l'utilisateur	44,00

3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

ASSAINISSEMENT

		HT
	Forfait de contrôle et réception des réseaux d'assainissement des lotissements avant raccordement sur le réseau de Roannais Agglomération (ne valant pas intégration au réseau de Roannais Agglomération)  Ce forfait comprend : - la vérification lors de la pose des réseaux du respect du fascicule 70 par l'entreprise chargée de la pose - la vérification des essais d'étanchéité et du passage caméra - la vérification des plans de recollement - la vérification des regards de visite et des regards branchements avant réalisation des enrobés	
4330	Pour un nombre de lots < 5	116,00
4335	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	184,00
4340	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	252,00
4345	Par tranche de 10 lots supplémentaires	68,00
	Forfait de contrôle et réception des réseaux d'assainissement des lotissements <u>avant intégration</u> dans le réseau de Roannais Agglomération  Ce forfait comprend : - la vérification de la pose des réseaux du respect du fascicule 70 - la réalisation d'un passage caméra et la vérification des essais d'étanchéité - la vérification des plans de recollement et intégration dans le SIG de Roannaise de l'eau - la vérification des regards de visite et des regards branchements Ce forfait ne comprend pas : - la réalisation des essais d'étanchéité - le curage éventuel des réseaux existants	
4350	Pour un nombre de lots < 5	525,00
4355	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	615,00
4360	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	750,00
4365	Par tranche de 10 lots supplémentaires	180,00

		HT
<b>ETABLISSEMENT/ REMISE DE DOCUMENTS</b>		
	Coût horaire	
4485	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	45,00
4490	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	60,00
	Coût journalier	
4495	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	337,50
4550	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	450,00
4555	Réalisation d'un rapport d'inspection caméra sur réseaux (l'unité)	110,00

3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

ASSAINISSEMENT

		HT
<b>PHOTOCOPIE - L'UNITE</b>		
	Copie noir et blanc de format A4	0,025
	Copie couleur de format A4	0,250

		HT
<b>PENALITES / RECOURS HUISSIER DE JUSTICE</b>		
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris du scellé du dispositif de comptage	
2-788	Pénalité suite première constatation	170,00
2-789	Pénalité pour chaque constatation suivante	300,00
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris partiel ou total du dispositif de comptage	
2-790	Pénalité suite première constatation	300,00
2-791	Pénalité pour chaque constatation suivante	530,00
	Pénalité sur simple constatation pour prise non autorisée sur PI ou autre ouvrage public	
2-656	Pénalité suite première constatation	500,00
2-793	Pénalité pour chaque constatation suivante	880,00
	Valise compteur mobile détériorée ou non restituée	
2-794	Forfait	1 200,00
4-450	Recours au constat d'huissier sur site	350,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
TRAVAUX PREPARATOIRES			
1-102	Découpage de chaussée au disque ou à la bêche	le m	5,50
1-103	Démontage et démolition de chaussée et trottoir	le m2	7,00
1-104	Décapage et remise en place de terre végétale	le m2	1,10
1-105	Démolition de maçonnerie	le m3	125,00
1-137	Percement de mur, d'ouvrage béton ou en pierre selon l'épaisseur exprimée décimètre par perçage	le dm	22,00
4-200	Tranchées et terrassements Terrassement mécanique	le m3	26,00
4-203	Terrassement mécanique à l'aspiratrice-excavatrice	le m3	50,00
4-205	Terrassement manuel	le m3	55,00
4-210	Plus-value pour présence de rocher nécessitant l'utilisation d' un brise roche hydraulique	le m3	25,00
4-215	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur inférieure ou égale à 3m	le m2	15,00
4-216	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur supérieure à 3m	le m2	30,00
1-128	Réfection de tranchées - Réfection de voirie - Travaux divers Fourniture et mise en place de sable 0/4 pour lit de pose et enrobage des canalisations	le m3	32,00
1-129	Fourniture et mise en place de matériau 6/20	le m3	31,00
1-130	Fourniture et mise en place de matériau de carrière 0/31.5	le m3	30,00
1-135	Fourniture et mise en place de matériau d'enrochement	le m3	65,00
1-109	Réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid	le m2	18,00
1-131	Réfection de chaussée définitive en enrobé à chaud	le m2	65,00
1-112	Réfection de chaussée en enduit bicouche	le m2	10,00
1-113	Réfection de tranchée en gore	le m2	8,00
1-114	Réfection de trottoir en béton de ciment	le m2	50,00
1-136	Réfection de trottoir en béton désactivé	le m2	120,00
1-115	Dépose et repose de pavés auto-bloquants	le m2	50,00
1-132	Fourniture et mise en place de béton de tranchée autocompactant	le m3	170,00
1-126	Fourniture et mise en place de béton mousse pour remplissage de collecteurs	le m3	126,00
1-133	Fourniture et mise en place béton dosée à 300 kg	le m3	210,00
1-119	Coffrage	le m2	6,00
1-120	Armatures	le kg	4,00
1-121	Maçonnerie en agglomérés	le m2	37,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
1-134	Dépose et repose de bordure et caniveau sans fourniture	le m	42,00
1-123	Fourniture et pose de bordure de trottoir ou caniveau	le m	26,00
1-124	Mise à niveau de bouche à clé après réfection définitive de chaussée ou trottoir	l'unité	26,00
<b>TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b>			
4-300	Forfait préparation de chantier Organisation de chantier		158,00
4-301	Organisation et gestion de chantier		315,00
1-239	Démolition de collecteur assainissement existant Pour un diamètre jusqu'à 800 mm inclus	le m	4,20
1-240	Pour un diamètre supérieur à 800 mm	le m	11,00
1-241	Démolition de collecteur existant en amiante-ciment pour un diamètre jusqu'à 400 mm inclus	le m	32,00
1-334	Découpe transversale de canalisation en amiante ciment	l'unité	155,00
<b>FOURNITURES ET POSE DE CANALISATIONS PREFABRIQUEES</b>			
Fourniture et pose de canalisations en BETON			
1-300	Canalisation béton DN 300 mm 135A	le m	42,00
1-301	Canalisation béton DN 400 mm 135A	le m	53,00
1-302	Canalisation béton DN 500 mm 135A	le m	74,00
1-303	Canalisation béton DN 600 mm 135A	le m	89,00
1-304	Canalisation béton DN 800 mm 135A	le m	116,00
1-305	Canalisation béton DN 1000 mm 135A	le m	189,00
1-306	Canalisation béton DN 1200 mm 135A	le m	283,00
1-307	Canalisation béton DN 1500 mm 135A	le m	368,00
Fourniture et pose de canalisations assainissement en PVC CR8			
1-346	Canalisation PVC 100 mm	le m	13,00
1-347	Canalisation PVC 110 mm	le m	14,00
1-348	Canalisation PVC 125 mm	le m	16,00
1-349	Canalisation PVC 160 mm	le m	19,00
1-350	Canalisation PVC 200 mm	le m	22,00
1-351	Canalisation PVC 250 mm	le m	35,00
1-352	Canalisation PVC 315 mm	le m	39,00
1-353	Canalisation PVC 400 mm	le m	58,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
	Fourniture et pose de canalisations assainissement en PVC SR16		
1-362	Canalisation PVC 125 mm	le m	26,00
1-363	Canalisation PVC 160 mm	le m	31,00
1-364	Canalisation PVC 200 mm	le m	37,00
1-365	Canalisation PVC 250 mm	le m	43,00
1-366	Canalisation PVC 315 mm	le m	59,00
	Fourniture et pose de pièces de raccord en PVC en équivalence métrique ( manchon : 3,5 m linéaire, coude : 2,5 m linéaire, culotte: 5,5 m linéaire, bouchon: 1ml)		
1-354	Canalisation PVC 100 mm	le m	12,00
1-355	Canalisation PVC 110 mm	le m	13,00
1-356	Canalisation PVC 125 mm	le m	15,00
1-357	Canalisation PVC 160 mm	le m	18,00
1-358	Canalisation PVC 200 mm	le m	20,00
1-359	Canalisation PVC 250 mm	le m	34,00
1-360	Canalisation PVC 315 mm	le m	38,00
1-361	Canalisation PVC 400 mm	le m	57,00
	Fourniture et pose de canalisation fonte ductile série assainissement		
1-338	Canalisation fonte 150 mm	le m	39,00
1-339	Canalisation fonte 200 mm	le m	50,00
1-340	Canalisation fonte 250 mm	le m	74,00
1-341	Canalisation fonte 300 mm	le m	110,00
1-342	Canalisation fonte 400 mm	le m	126,00
1-343	Canalisation fonte 500 mm	le m	210,00
1-344	Canalisation fonte 600 mm	le m	299,00
1-345	Canalisation fonte 800 mm	le m	420,00
	Fourniture et pose de pièces de raccord en fonte en équivalence métrique (manchon : 3,5 m linéaire, coude : 2,5 m linéaire, plaque pleine: 1m linéaire)		
1-367	Canalisation fonte 150 mm	le m	46,00
1-368	Canalisation fonte 200 mm	le m	58,00
1-369	Canalisation fonte 250 mm	le m	80,00
1-370	Canalisation fonte 300 mm	le m	115,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
	Fourniture et pose de canalisation eaux pluviales PeHd annelé		
1-327	Canalisation PeHd 150 mm	le m	19,00
1-328	Canalisation PeHd 200 mm	le m	27,00
1-329	Canalisation PeHd 300 mm	le m	58,00
1-330	Canalisation PeHd 400 mm	le m	95,00
1-331	Canalisation PeHd 500 mm	le m	147,00
1-332	Canalisation PeHd 600 mm	le m	294,00
1-333	Canalisation PeHd 800 mm	le m	399,00
	<b>OUVRAGES ANNEXES PREFABRIQUES OU COULES EN PLACE</b>		
	Pose d'un obturateur		
1-400	Pour un diamètre de 100 à 300 mm inclus	l'unité	105,00
1-401	Pour un diamètre de 300 à 500 mm inclus	l'unité	158,00
1-402	Pour un diamètre de 500 à 800 mm	l'unité	210,00
1-403	Construction d'un batardeau sur collecteur	forfait	210,00
	Construction d'un regard préfabriqué visitable Ø 800 sur canalisation <b>circulaire (haut ≤ 2 m)</b>		
1-430	Pour canalisation jusqu'à 400 mm inclus	l'unité	560,00
1-431	Pour canalisation 500 mm à 800 mm	l'unité	700,00
1-432	Pour canalisation > 800 mm	l'unité	890,00
	Construction d'un regard visitable préfabriqué béton Ø 1000 sur <b>canalisation circulaire non compris dispositif de fermeture (haut ≤ 1.50m)</b>		
1-440	Pour canalisation jusqu' à 400 mm inclus	l'unité	780,00
1-441	Pour canalisation 500 mm à 800 mm	l'unité	750,00
1-442	Pour canalisation > 800 mm	l'unité	910,00
1-447	Elément droit pour regard visitable préfabriqué béton Ø 1000	dm	20,00
	Tabouret de branchement		
1-445	Tabouret de branchement PVC 315 mm avec tampon hydraulique en fonte (haut. < 1,30 m)		250,00
1-446	Tabouret de branchement PVC 400 mm avec tampon hydraulique en fonte (haut. < 1,30 m)		300,00
1-450	Béton préfabriqué de dimensions 400X400 mm (haut.<1,30m)	l'unité	130,00
1-451	Béton préfabriqué de dimension 500x500 mm (haut.<1,30m)	l'unité	140,00
1-452	Plus-value du prix Béton fabriqué de dimensions 400x400 mm lorsque la hauteur est égale ou supérieure à 1m30	dm	5,00
1-453	Plus-value du prix Béton fabriqué de dimensions 500x500 mm lorsque la hauteur est égale ou supérieure à 1m30	dm	6,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
4-403	Dispositifs de raccordement Raccordement avec fourniture et pose des pièces sur canalisation béton d'un branchement dn 160, 200 ou 250 mm		250,00
4-404	Fourniture et pose pièces de raccordement sur canalisation principale PVC ou polypropylène d'un branchement dn 160, 200 ou 250 mm		190,00
1-530	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 150 mm	l'unité	93,00
1-531	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 200 mm	l'unité	112,00
1-532	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 250 mm	l'unité	180,00
1-533	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 300 mm	l'unité	200,00
1-534	Construction d'un regard visitable coulé en place non compris dispositif de fermeture pour canalisation jusqu'à 400mm de diamètre	l'unité	680,00
1-535	pour canalisation supérieure à 400mm de diamètre		750,00
1-510	Fourniture et pose d'un piquage orientable en fonte ductile Raccord de piquage dn150/DN200	l'unité	300,00
1-511	Raccord de piquage dn150/DN(250 ou 300)	l'unité	370,00
1-512	Raccord de piquage dn150/DN(350 à 600)	l'unité	380,00
1-513	Raccord de piquage dn200/DN(400 à 600)	l'unité	430,00
<b>FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS</b>			
1-700	Fourniture et pose d'un dispositif de fermeture de regard D400 articulé A sceller de type PAMREX ou SOLO	l'unité	220,00
1-701	A sceller de type REXEL ou BRIO	l'unité	200,00
1-703	Prescellé dans une dalle béton de type PAMREX ou SOLO	l'unité	810,00
1-740	Fourniture et pose d'un tampon hydraulique fonte avec son cadre classe C125 De dimensions jusqu'à 300X300mm		80,00
1-741	De dimensions jusqu'à 400X400mm		90,00
1-742	De dimensions 500X500mm		125,00
1-704	Fourniture et pose d'un tampon hydraulique fonte avec son cadre classe C250 Dispositif de fermeture articulé pour réhausse PVC 315	l'unité	105,00
1-748	Dispositif de fermeture articulé pour réhausse PVC 400	l'unité	130,00
1-705	De dimensions jusqu'à 400X400mm	l'unité	115,00
1-706	De dimensions 500X500mm	l'unité	140,00

#### 4. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

##### ASSAINISSEMENT

			HT
1-707	De dimensions 600X600mm	l'unité	175,00
1-743	De dimensions 700X700mm	l'unité	220,00
1-744	De dimensions 800X800mm	l'unité	240,00
1-726	Mise à niveau de regard sur chaussée Scellement au mortier spécial d'un regard existant	l'unité	350,00
1-728	Plus-value aux prix 1-726 par tranche de 0.05 m pour mise à niveau supérieur à 0,10 m Plus-value au prix 1-726 pour scellement au mortier spécial	l'unité	63,00
1-736	Fourniture et pose d'un siphon amovible anti-odeur en polypropylène	l'unité	290,00
1-737	Fourniture et pose d'un système anti-odeur en fonte	l'unité	380,00
1-732	Exécution d'un branchement neuf assainissement de diamètre 160 réalisé dans le cadre d'une d'extension du réseau d'assainissement pour une profondeur maximum du tabouret de brcht de 1,20 m et une longueur maximum de 5 m par rapport à l'axe de la chaussée ou à l'axe du collecteur d'assainissement. Forfait		980,00
1-733	Plus value au mètre linéaire complémentaire au-delà de 5 mètres (Longueur maximum du brcht 10 mètres)		130,00
1-734	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur du tabouret de branchement supérieur à 1,20 m et inférieur à 1,80 m.		80,00
1-735	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur du tabouret de branchement supérieur à 1,80 m.		120,00
1-738	Exécution d'un branchement neuf assainissement collectif présentant les critères suivants : - diamètre de branchement inférieure ou égale à 200 mm - profondeur regard inférieure ou égale à 2 m - branchement réalisé hors lotissement - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limité de propriété) Forfait pour un branchement dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linaires		1 835,00
1-739	Forfait pour un branchement dont la longueur est supérieure à 5 mètres linaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires		2 250,00
1-749	Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement assainissement collectif dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linéaires avec un branchement en eau potable pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait d'exécution de branchement (hors extension de réseaux)		1 635,00
1-750	Forfait minoré en cas de réalisation simultanée d'un branchement assainissement collectif dont la longueur est supérieure à 5 mètres linéaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires avec un branchement en eau potable pour un même point d'installation faisant l'objet d'un forfait d'exécution de branchement (hors extension de réseaux)		2 050,00

5. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAUX PLUVIALES

		NET
<b>COÛT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
90159	Directeur de projet	120,00
90009	Responsable de projet	90,00
90059	Technicien de projet	72,00
90109	Assistant de projet	54,00
	Coût journalier	
90169	Directeur de projet	900,00
90019	Responsable de projet	675,00
90069	Technicien de projet	540,00
90119	Assistant de projet	405,00

		NET
<b>COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
38709	Agents catégorie A	66,00
38759	Agents catégorie B	48,00
38809	Agents catégorie C	40,80
38829	Agent contrat aidé	24,00
	Coût journalier	
38719	Agents catégorie A	495,00
38769	Agents catégorie B	360,00
38819	Agents catégorie C	306,00
38839	Agent contrat aidé	180,00

5. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAUX PLUVIALES

		NET
<b>COÛT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS</b>		
	Coût horaire	
44259	Véhicule atelier + agent	50,40
44359	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	54,00
44459	Camion poids lourds + chauffeur	57,60
38639	Tractopelle + chauffeur	57,60
38669	Mini pelle + remorque + chauffeur	57,60
38689	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	174,00
38699	Curage de réseaux + chauffeur	110,40
44709	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	145,20
	Coût journalier	
44309	Véhicule atelier + agent	378,00
44409	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	405,00
44509	Camion poids lourds + chauffeur	432,00
38659	Tractopelle + chauffeur	432,00
38679	Mini pelle + remorque + chauffeur	432,00
44109	Camion d'inspection vidéo + opérateur + assistant	1305,00
44159	Curage de réseaux + chauffeur	828,00
44759	Essais d'étanchéité sur réseau d'assainissement eaux usées à l'air ou à l'eau, hors curage réseaux, + opérateur + assistant	1089,00

		NET
<b>PRESTATIONS</b>		
44809	Essais de compactage au pénétromètre dynamique à énergie constante + opérateur (l'unité)	60,00
45659	Pose d'un enregistreur de pression ou débit	132,00
41309	Frais de déplacement pour rendez-vous non respecté par l'utilisateur	52,80

5. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAUX PLUVIALES

		NET
	<p>Forfait de contrôle et réception des réseaux d'aeaux pluviales des lotissements avant raccordement sur le réseau de Roannaise de l'Eau</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vérification lors de la pose des réseaux du respect du fascicule 70 par l'entreprise chargé de la pose</li> <li>- la vérification du passage caméra</li> <li>- la vérification des plans de recollement</li> <li>- la vérification des regards de visite et des regards branchements avant réalisation des enrobés</li> <li>- le contrôle des dispositifs de rétention éventuels</li> </ul>	
3-2009	Pour un nombre de lots < 5	139,20
3-2059	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	220,80
3-2109	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	302,40
3-2159	Par tranche de 10 lots supplémentaires	81,60
	<p>Forfait de contrôle et réception des réseaux d'eaux pluviales des lotissements <u>avant intégration</u> dans le réseau de Roannaise de l'Eau</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vérification de la pose des réseaux du respect du fascicule 70</li> <li>- la réalisation d'un passage caméra</li> <li>- la vérification des plans de recollement et intégration dans le SIG de Roannaise de l'Eau</li> <li>- la vérification des regards de visite et des regards branchements</li> <li>- le contrôle des dispositifs de rétention éventuels</li> </ul> <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le curage éventuel des réseaux existants</li> </ul>	
3-2329	Pour un nombre de lots < 5	630,00
3-2339	Pour un nombre de lots >= 5 et < 10	738,00
3-2349	Pour un nombre de lots >= 10 et < 20	1 140,00
3-2359	Par tranche de 10 lots supplémentaires	216,00

5. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

EAUX PLUVIALES

		NET
<b>ETABLISSEMENT/ REMISE DE DOCUMENTS</b>		
	Coût horaire	
44859	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	54,00
44909	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	72,00
	Coût journalier	
44959	Etablissement d'un plan de recolement de réseaux et carnets d'ouvrages sur fond de plan topographique existant avec remise d'un fichier informatique	405,00
45509	Etablissement d'un plan topographique avec remise d'un fichier informatique	540,00
45559	Réalisation d'un rapport d'inspection caméra sur réseaux (l'unité)	132,00

		NET
<b>PHOTOCOPIE - L'UNITE</b>		
	Copie noir et blanc de format A4	0,030
	Copie couleur de format A4	0,300

		NET
<b>PENALITES / RECOURS HUISSIER DE JUSTICE</b>		
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris du scellé du dispositif de comptage	
2-7889	Pénalité suite première constatation	204,00
2-7899	Pénalité pour chaque constatation suivante	360,00
	Pénalités sur simple constatation pour disparition, détérioration ou bris partiel ou total du dispositif de comptage	
2-7909	Pénalité suite première constatation	360,00
2-7919	Pénalité pour chaque constatation suivante	636,00
	Pénalité sur simple constatation pour prise non autorisée sur PI ou autre ouvrage public	
2-6569	Pénalité suite première constatation	600,00
2-7939	Pénalité pour chaque constatation suivante	1 056,00
	Valise compteur mobile détériorée ou non restituée	
2-7949	Forfait	1 440,00
4-4509	Recours au constat d'huissier sur site	420,00

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

			NET
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>			
1-1029	Découpage de chaussée au disque ou à la bêche	le m	6,60
1-1039	Démontage et démolition de chaussée et trottoir	le m2	8,40
1-1049	Décapage et remise en place de terre végétale	le m2	1,32
1-1059	Démolition de maçonnerie	le m3	150,00
1-1379	Percement de mur, d'ouvrage béton ou en pierre selon l'épaisseur exprimée décimètre par perçage	le dm	22,00
Tranchées et terrassements			
4-2009	Terrassement mécanique	le m3	31,20
4-2039	Terrassement mécanique à l'aspiratrice-excavatrice	le m3	60,00
4-2059	Terrassement manuel	le m3	66,00
4-2109	Plus-value pour présence de rocher nécessitant l'utilisation d' un brise roche hydraulique	le m3	30,00
4-2159	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur inférieure ou égale à 3m	le m2	18,00
4-2169	Protection contre les éboulements par blindage au mètre carré de paroi soutenue pour une profondeur supérieure à 3m	le m2	36,00
Réfection de tranchées - Réfection de voirie - Travaux divers			
1-1289	Fourniture et mise en place de sable 0/4 pour lit de pose et enrobage des canalisations	le m3	38,40
1-1299	Fourniture et mise en place de matériau 6/20	le m3	37,20
1-1309	Fourniture et mise en place de matériau de carrière 0/31.5	le m3	36,00
1-1359	Fourniture et mise en place de matériau d'enrochement	le m3	78,00
1-1099	Réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid	le m2	21,60
1-1319	Réfection de chaussée définitive en enrobé à chaud	le m2	78,00
1-1129	Réfection de chaussée en enduit bicouche	le m2	12,00
1-1139	Réfection de tranchée en gore	le m2	9,60
1-1149	Réfection de trottoir en béton de ciment	le m2	60,00
1-1369	Réfection de trottoir en béton désactivé	le m2	144,00
1-1159	Dépose et repose de pavés auto-bloquants	le m2	60,00
1-1329	Fourniture et mise en place de béton de tranchée autocompactant	le m3	204,00
1-1269	Fourniture et mise en place de béton mousse pour remplissage de collecteurs	le m3	151,20
1-1339	Fourniture et mise en place béton dosée à 300 kg	le m3	252,00
1-1199	Coffrage	le m2	7,20
1-1209	Armatures	le kg	4,80
1-1219	Maçonnerie en agglomérés	le m2	44,40

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

			NET
1-1349	Dépose et repose de bordure et caniveau sans fourniture	le m	50,40
1-1239	Fourniture et pose de bordure de trottoir ou caniveau	le m	31,20
1-1249	Mise à niveau de bouche à clé après réfection définitive de chaussée ou trottoir	l'unité	31,20
<b>TRAVAUX EAUX PLUVIALES</b>			
4-3009	Forfait préparation de chantier		189,60
4-3019	Organisation et gestion de chantier		378,00
1-2399	Démolition de collecteur assainissement existant Pour un diamètre jusqu'à 800 mm inclus	le m	5,04
1-2409	Démolition de collecteur assainissement existant Pour un diamètre supérieur à 800 mm	le m	13,20
1-2419	Démolition de collecteur existant en amiante-ciment pour un diamètre jusqu'à 400 mm inclus	le m	38,40
1-3349	Découpe transversale de canalisation en amiante ciment	l'unité	186,00
<b>FOURNITURES ET POSE DE CANALISATIONS PREFABRIQUEES</b>			
Fourniture et pose de canalisations en BETON			
1-3009	Canalisation béton DN 300 mm 135A	le m	50,40
1-3019	Canalisation béton DN 400 mm 135A	le m	63,60
1-3029	Canalisation béton DN 500 mm 135A	le m	88,80
1-3039	Canalisation béton DN 600 mm 135A	le m	106,80
1-3049	Canalisation béton DN 800 mm 135A	le m	139,20
1-3059	Canalisation béton DN 1000 mm 135A	le m	226,80
1-3069	Canalisation béton DN 1200 mm 135A	le m	339,60
1-3079	Canalisation béton DN 1500 mm 135A	le m	441,60
Fourniture et pose de canalisations assainissement en PVC CR8			
1-3469	Canalisation PVC 100 mm	le m	15,60
1-3479	Canalisation PVC 110 mm	le m	16,80
1-3489	Canalisation PVC 125 mm	le m	19,20
1-3499	Canalisation PVC 160 mm	le m	22,80
1-3509	Canalisation PVC 200 mm	le m	26,40
1-3519	Canalisation PVC 250 mm	le m	42,00
1-3529	Canalisation PVC 315 mm	le m	46,80
1-3539	Canalisation PVC 400 mm	le m	69,60

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

			NET
	Fourniture et pose de canalisations assainissement en PVC SR16		
1-3629	Canalisation PVC 125 mm	le m	31,20
1-3639	Canalisation PVC 160 mm	le m	37,20
1-3649	Canalisation PVC 200 mm	le m	44,40
1-3659	Canalisation PVC 250 mm	le m	51,60
1-3669	Canalisation PVC 315 mm	le m	70,80
	Fourniture et pose de pièces de raccord en PVC en équivalence métrique ( manchon : 3,5 m linéaire, coude : 2,5 m linéaire, culotte: 5,5 m linéaire, bouchon: 1ml)		
1-3549	Canalisation PVC 100 mm	le m	14,40
1-3559	Canalisation PVC 110 mm	le m	15,60
1-3569	Canalisation PVC 125 mm	le m	18,00
1-3579	Canalisation PVC 160 mm	le m	21,60
1-3589	Canalisation PVC 200 mm	le m	24,00
1-3599	Canalisation PVC 250 mm	le m	40,80
1-3609	Canalisation PVC 315 mm	le m	45,60
1-3619	Canalisation PVC 400 mm	le m	68,40
	Fourniture et pose de canalisation fonte ductile série assainissement		
1-3389	Canalisation fonte 150 mm	le m	46,80
1-3399	Canalisation fonte 200 mm	le m	60,00
1-3409	Canalisation fonte 250 mm	le m	88,80
1-3419	Canalisation fonte 300 mm	le m	132,00
1-3429	Canalisation fonte 400 mm	le m	147,60
1-3439	Canalisation fonte 500 mm	le m	252,00
1-3449	Canalisation fonte 600 mm	le m	358,80
1-3459	Canalisation fonte 800 mm	le m	504,00
	Fourniture et pose de pièces de raccord en fonte en équivalence métrique (manchon : 3,5 m linéaire, coude : 2,5 m linéaire, plaque pleine: 1m linéaire)		
1-3679	Canalisation fonte 150 mm	le m	55,20
1-3689	Canalisation fonte 200 mm	le m	69,60
1-3699	Canalisation fonte 250 mm	le m	96,00
1-3709	Canalisation fonte 300 mm	le m	138,00

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

		NET
	Fourniture et pose de canalisation eaux pluviales PeHd annelé	
1-3279	Canalisation PeHd 150 mm le m	22,80
1-3289	Canalisation PeHd 200 mm le m	32,40
1-3299	Canalisation PeHd 300 mm le m	69,60
1-3309	Canalisation PeHd 400 mm le m	114,00
1-3319	Canalisation PeHd 500 mm le m	176,40
1-3329	Canalisation PeHd 600 mm le m	352,80
1-3339	Canalisation PeHd 800 mm le m	478,80
	<b>OUVRAGES ANNEXES PREFABRIQUES OU COULES EN PLACE</b>	
	Pose d'un obturateur	
1-4009	Pour un diamètre de 100 à 300 mm inclus l'unité	126,00
1-4019	Pour un diamètre de 300 à 500 mm inclus l'unité	189,60
1-4029	Pour un diamètre de 500 à 800 mm l'unité	252,00
1-4039	Construction d'un batardeau sur collecteur forfait	252,00
	Construction d'un regard préfabriqué visitable Ø 800 sur canalisation <b>circulaire (haut ≤ 2 m)</b>	
1-4309	Pour canalisation jusqu'à 400 mm inclus l'unité	672,00
1-4319	Pour canalisation 500 mm à 800 mm l'unité	840,00
1-4329	Pour canalisation > 800 mm l'unité	1 068,00
	Construction d'un regard visitable préfabriqué béton Ø 1000 sur <b>canalisation circulaire non compris dispositif de fermeture (haut ≤ 1.50m)</b>	
1-4409	Pour canalisation jusqu' à 400 mm inclus l'unité	936,00
1-4419	Pour canalisation 500 mm à 800 mm l'unité	900,00
1-4429	Pour canalisation > 800 mm l'unité	1 092,00
1-4479	Elément droit pour regard visitable préfabriqué béton Ø 1000 dm	24,00
	Tabouret de branchement	
1-4459	Tabouret de branchement PVC 315 mm avec tampon hydraulique en fonte (haut. < 1,30 m)	300,00
1-4469	Tabouret de branchement PVC 400 mm avec tampon hydraulique en fonte (haut. < 1,30 m)	360,00
1-4509	Béton préfabriqué de dimensions 400X400 mm (haut.<1,30m) l'unité	156,00
1-4519	Béton préfabriqué de dimension 500x500 mm (haut.<1,30m) l'unité	168,00
1-4529	Plus-value du prix Béton fabriqué de dimensions 400x400 mm lorsque la hauteur est égale ou supérieure à 1m30 dm	6,00
1-4539	Plus-value du prix Béton fabriqué de dimensions 500x500 mm lorsque la hauteur est égale ou supérieure à 1m30 dm	7,20

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

			NET
4-4039	Dispositifs de raccordement Raccordement avec fourniture et pose des pièces sur canalisation béton d'un branchement dn 160, 200 ou 250 mm		300,00
4-4049	Fourniture et pose pièces de raccordement sur canalisation principale PVC ou polypropylène d'un branchement dn 160, 200 ou 250 mm		228,00
1-5309	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 150 mm	l'unité	111,60
1-5319	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 200 mm	l'unité	134,40
1-5329	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 250 mm	l'unité	216,00
1-5339	Fourniture et pose de manchons inter matériaux diamètre intérieur jusqu'à 300 mm	l'unité	240,00
1-5349	Construction d'un regard visitable coulé en place non compris dispositif de fermeture pour canalisation jusqu'à 400mm de diamètre	l'unité	816,00
1-5359	pour canalisation supérieure à 400mm de diamètre		900,00
1-5109	Fourniture et pose d'un piquage orientable en fonte ductile Raccord de piquage dn150/DN200	l'unité	360,00
1-5119	Raccord de piquage dn150/DN(250 ou 300)	l'unité	444,00
1-5129	Raccord de piquage dn150/DN(350 à 600)	l'unité	456,00
1-5139	Raccord de piquage dn200/DN(400 à 600)	l'unité	516,00
3-216	Construction d'un regard avaloir ou grille coulé en place Dimensions 400x400	l'unité	378,00
3-217	Dimensions 500x500	l'unité	630,00
3-218	Dimensions 600x600	l'unité	756,00
3-219	Dimensions 650x500	l'unité	882,00
3-220	Fourniture et pose d'une plaque de recouvrement pour avaloir Profil T ou A	l'unité	441,60
3-221	Type SELECTA	l'unité	504,00
3-222	Fourniture et pose d'un avaloir en fonte type VBS	l'unité	504,00
3-223	Fourniture et pose d'une grille à cadre en fonte ductile C250 Grille plate 600x600 mm	l'unité	246,00
3-224	Grille plate 800x800 mm	l'unité	408,00
3-225	Grille plate 750x300 mm	l'unité	180,00
3-226	Grille plate 750x420 mm	l'unité	222,00
3-227	Grille concave 400x400 mm	l'unité	156,00

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

			NET
3-228	Grille concave 500x500 mm verrouillable	l'unité	228,00
3-229	Fourniture et pose d'un tampon grille C. 400 type rexel	l'unité	528,00
3-230	Fourniture et pose d'un tampon grille C.400 type Pamrex	l'unité	672,00
3-231	PV pour surlargeur de tranchée eau potable en cas de trancée commune avec un réseau d'assainissement	l'unité	19,20
<b>FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS</b>			
1-7009	Fourniture et pose d'un dispositif de fermeture de regard D400 articulé A sceller de type PAMREX ou SOLO	l'unité	264,00
1-7019	A sceller de type REXEL ou BRIO	l'unité	240,00
1-7039	Prescellé dans une dalle béton de type PAMREX ou SOLO	l'unité	972,00
1-7409	Fourniture et pose d'un tampon hydraulique fonte avec son cadre classe C125 De dimensions jusqu'à 300X300mm		96,00
1-7419	De dimensions jusqu'à 400X400mm		108,00
1-7429	De dimensions 500X500mm		150,00
1-7049	Fourniture et pose d'un tampon hydraulique fonte avec son cadre classe C250 Dispositif de fermeture articulé pour réhausse PVC 315	l'unité	126,00
1-7489	Dispositif de fermeture articulé pour réhausse PVC 400	l'unité	156,00
1-7059	De dimensions jusqu'à 400X400mm	l'unité	138,00
1-7069	De dimensions 500X500mm	l'unité	168,00
1-7079	De dimensions 600X600mm	l'unité	210,00
1-7439	De dimensions 700X700mm	l'unité	264,00
1-7449	De dimensions 800X800mm	l'unité	288,00
1-7269	Mise à niveau de regard sur chaussée Scellement au mortier spécial d'un regard existant	l'unité	420,00
1-7289	Plus-value aux prix 1-7269 par tranche de 0.05 m pour mise à niveau supérieur à 0,10 m Plus-value au prix 1-7269 pour scellement au mortier spécial	l'unité	75,60
1-7369	Fourniture et pose d'un siphon amovible anti-odeur en polypropylène	l'unité	348,00
1-7379	Fourniture et pose d'un système anti-odeur en fonte	l'unité	456,00

## 6. TARIFS RELATIFS AUX TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

		NET
1-7329	Exécution d'un branchement neuf eaux pluviales de diamètre 160 pour une profondeur maximum du tabouret de brcht de 1,20 m et une longueur maximum de 5 m par rapport à l'axe de la chaussée ou à l'axe du collecteur d'assainissement.  Forfait	1 176,00
1-7339	Plus value au mètre linéaire complémentaire au-delà de 5 mètres (Longueur maximum du brcht 10 mètres)	156,00
1-7349	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur du tabouret de branchement supérieur à 1,20 m et inférieur à 1,80 m.	96,00
1-7359	Plus value par décimètre supplémentaire pour profondeur du tabouret de branchement supérieur à 1,80 m.	144,00
3-236	Exécution d'un branchement neuf eaux pluviales présentant les critères suivants : - diamètre de branchement inférieur ou égal à 200 mm - profondeur regard inférieure ou égale à 2 m - branchement réalisé hors lotissement - longueur de branchement inférieure ou égale à 10 mètres linéaires (distance entre l'axe de la conduite et la limité de propriété)  Forfait pour un branchement dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètres linaires	2 202,00
3-237	Forfait pour un branchement dont la longueur est supérieure à 5 mètres linaires et inférieure ou égale à 10 mètres linéaires	2 700,00

7. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

COURS D'EAU

		NET
<b>COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
90159	Directeur de projet	120,00
90009	Responsable de projet	90,00
90059	Technicien de projet	72,00
90109	Assistant de projet	54,00
	Coût journalier	
90169	Directeur de projet	900,00
90019	Responsable de projet	675,00
90069	Technicien de projet	540,00
90119	Assistant de projet	405,00

		NET
<b>COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
38709	Agents catégorie A	66,00
38759	Agents catégorie B	48,00
38809	Agents catégorie C	40,80
38829	Agent contrat aidé	24,00
	Coût journalier	
38719	Agents catégorie A	495,00
38769	Agents catégorie B	360,00
38819	Agents catégorie C	306,00
38839	Agent contrat aidé	180,00

7. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS

COURS D'EAU

		NET
<b>COUT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS</b>		
	Coût horaire	
44259	Véhicule atelier + agent	50,40
44359	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	54,00
44459	Camion poids lourds + chauffeur	57,60
38639	Tractopelle + chauffeur	57,60
38669	Mini pelle + remorque + chauffeur	57,60
	Coût journalier	
44309	Véhicule atelier + agent	378,00
44409	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	405,00
44509	Camion poids lourds + chauffeur	432,00
38659	Tractopelle + chauffeur	432,00
38679	Mini pelle + remorque + chauffeur	432,00

		NET
<b>PHOTOCOPIE - L'UNITE</b>		
	Copie noir et blanc de format A4	0,030
	Copie couleur de format A4	0,300

8. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE, DEPLACEMENTS

DEFENSE INONDATION

		HT
<b>COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
9015	Directeur de projet	100,00
9000	Responsable de projet	75,00
9005	Technicien de projet	60,00
9010	Assistant de projet	45,00
	Coût journalier	
9016	Directeur de projet	750,00
9001	Responsable de projet	562,50
9006	Technicien de projet	450,00
9011	Assistant de projet	337,50

		HT
<b>COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE</b>		
	Coût horaire	
3870	Agents catégorie A	55,00
3875	Agents catégorie B	40,00
3880	Agents catégorie C	34,00
3882	Agent contrat aidé	20,00
	Coût journalier	
3871	Agents catégorie A	412,50
3876	Agents catégorie B	300,00
3881	Agents catégorie C	255,00
3883	Agent contrat aidé	150,00

8. TARIFS PRESTATIONS SERVICE,  
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE, DEPLACEMENTS

DEFENSE INONDATION

		HT
<b>COUT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS</b>		
	Coût horaire	
4425	Véhicule atelier + agent	42,00
4435	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	45,00
4445	Camion poids lourds + chauffeur	48,00
3863	Tractopelle + chauffeur	48,00
3866	Mini pelle + remorque + chauffeur	48,00
	Coût journalier	
4430	Véhicule atelier + agent	315,00
4440	Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur	337,50
4450	Camion poids lourds + chauffeur	360,00
3865	Tractopelle + chauffeur	360,00
3867	Mini pelle + remorque + chauffeur	360,00

		HT
<b>PHOTOCOPIE - L'UNITE</b>		
	Copie noir et blanc de format A4	0,025
	Copie couleur de format A4	0,250